

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

**Bibliothèque publique et multiculturalisme aux Etats-Unis.
Jalons pour repenser la situation française**

Olivier Tacheau

Sous la direction de Martine Poulain

1998

Bibliothèque publique et multiculturalisme aux Etats-Unis. Jalons pour repenser la situation française.

Résumé

Ce mémoire étudie le cadre intellectuel et juridique des bibliothèques publiques aux Etats-Unis pour comprendre la place faite au multiculturalisme par ces institutions. La prise en compte du pluralisme culturel dans l'offre, les services et l'animation des bibliothèques américaines invite à s'interroger sur la situation des minorités linguistiques et culturelles dans les bibliothèques françaises. Quelle latitude notre conception de la lecture publique et le modèle républicain de l'intégration offrent-ils en France aux bibliothèques pour faire face à une société de plus en plus diverse ?

Bibliothèques et minorités ** Etats-Unis
Bibliothèques et minorités ** France
Bibliothèques publiques
Multiculturalisme
Intégration sociale

Abstract

This work studies the intellectual and legal background of American public libraries in order to understand how they deal with multiculturalism. The cultural pluralism introduced in their programs and services requests to think about the place given to lingual minorities by French libraries. How can these libraries react to the growing social diversity knowing their reading policy conception and the republican model of integration in France ?

Libraries and minorities ** United States
Libraries and minorities ** France
Public libraries
Pluralism (Social science)
Social integration

PLAN DU MEMOIRE

A . La bibliothèque publique aux Etats-Unis p.6

1 . Le poids de l'histoire p.7

- a) Des pionniers au XVIIIème siècle. Quels héritages ?
- b) Le XIXème siècle : *social library* et philanthropie.
- c) 1876 : professionnalisation et évolution.

2 . Textes fondateurs et principes fondamentaux p.12

- a) Le *Library Bill of Rights*.
- b) La bibliothèque comme espace social : rôle et limites.
- c) Service de la communauté.

3 . La structure matérielle p.18

- a) Le cadre juridique.
- b) Le cadre financier.
- c) Structure polico-administrative.

B . Multiculturalisme et Bibliothèques aux Etats-Unis p.23

1 . La société américaine et ses minorités p.23

- a) *Melting pot* et assimilation.
- b) Le premier XXème siècle.
- c) 1960-1970 : la décennie capitale et ses conséquences.

2 . Evolution de la problématique dans les bibliothèques p.28

- a) Un terrain spécifique et propice.
- b) L'implication des bibliothèques publiques.
- c) Les années 90 : limites et questionnements.

3 . La bibliothèque en action(s) aujourd'hui : du mythe à la réalité p.36

- a) Les limites structurelles.
- b) Deux modèles opposés : L'exemple californien et le "mirage" de Queens.
- c) Quelle évaluation des pratiques et des usages ?

C . Pistes de réflexion pour les bibliothèques françaises. p.46

1 . La bibliothèque publique en question p.46

- a) La lecture publique : fin d'un idéal ou aporie d'un concept ?
- b) Quel rôle social pour la Culture ? Vers la médiation.
- c) La bibliothèque entre offre et demande : matrice ou miroir ?

2 . Repenser le rapport aux minorités p.53

- a) Particularismes de l'intégration et de l'immigration en France.
- b) Qui est l'autre ? Repenser l'altérité au pluriel.
- c) Relier la bibliothèque à la communauté.

INTRODUCTION

Ce mémoire se propose d'éclairer les fondements et le fonctionnement de la bibliothèque publique aux Etats-Unis au travers du prisme du multiculturalisme afin d'ouvrir quelques pistes de réflexions pour les bibliothèques françaises. Or, force est de constater que ce dessein se confronte à deux difficultés : notre ignorance de la lecture publique aux Etats-Unis d'une part et la sensibilité de la question du multiculturalisme d'autre part.

En effet, l'absence de travaux de synthèse en français depuis ceux fort anciens de MOREL et HASSENFORDER¹ contribue à une méconnaissance et à la propagation de clichés et autres lieux communs sur les bibliothèques américaines. La position des bibliothécaires français face aux conceptions anglo-saxonnes de la lecture publique et, plus particulièrement, l'idée qu'ils se font des bibliothèques publiques aux Etats-Unis sont aussi imprécises qu'ambiguës. Faisant en effet aussitôt succéder la critique à l'apologie, l'admiration que nous vouons à la supposée avancée technologique de ces institutions n'a d'égal que le dénigrement du système social dans lequel elles s'intègrent, et qu'à nos yeux elles cautionnent voire tendent parfois à renforcer. Les propos de Jérôme CHARYN repris récemment dans *Le Monde de l'Education*² sont assez révélateurs de cette double contrainte caractérisant de façon plus générale notre relation au modèle américain et la question de sa puissance normative pour l'Europe³.

¹ MOREL, Eugène . *Bibliothèques - Essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*. Paris : Mercure de France, 1909. 864p. (2 vol.). et HASSENFORDER, Jean. *Développement comparé des bibliothèques publiques en France, Grande-Bretagne et Etats-Unis dans la seconde moitié du XIXème siècle (1850-1914)*. Paris: Le Cercle de la librairie, 1966

² SERY, Macha. L'essor inattendu des médiathèques. *Le Monde de l'Education*. no. 247, Avril 1997. p. 53-59.

³ EGAS, J-P et RUFFAT, J. Jusqu'où peut-on diaboliser le modèle américain ? Réussite et échec des politiques publiques. *Revue politique et management public*, vol.14, n°4, déc.96, p. 135-145.

De plus, le caractère passionnel entourant la question du multiculturalisme en France n'est pas sans compliquer notre tâche qui, en plus de se départir des idées reçues, consistera également à éviter les écueils des deux extrémismes opposant, d'un côté, le modèle assimilateur, universel et républicain au modèle relativiste et différentialiste intégrateur, de l'autre⁴. Il apparaît donc impératif d'inscrire notre recherche en dehors de ces débats passionnés et de refuser toute louange, plaidoirie, critique ou condamnation des bibliothèques publiques d'Amérique du Nord, et plus largement de la société américaine, dans leurs rapports à la diversité ethnique et culturelle. Notre réflexion qui ne se veut être qu'une modeste mise au point s'articulera donc en trois temps :

Tout d'abord, l'appréhension de notre problématique ne pouvant faire l'économie d'une définition liminaire et compréhensive de la matrice matérielle et intellectuelle des bibliothèques publiques aux Etats-Unis, nous tenterons dans notre première partie de faire la part du mythe et de la réalité en exhumant les éléments historiques et politiques qui semblent sous-tendre et expliquer la physionomie actuelle de la lecture publique aux Etats-Unis. Signalons cependant que le format limité de ce travail ne permettra pas d'aborder les domaines connexes à la bibliothèque que sont la sociologie de la lecture et la structure éditoriale aux Etats-Unis, cependant fondamentales pour comprendre les usages et le rapport au livre qu'une société entretient au travers de ses bibliothèques. Ces éléments n'apparaîtront donc qu'en contrepoint peu développés, car moins documentés, de notre discours.

Notre seconde partie s'attachera à montrer pourquoi et comment, à partir de ce cadre historique, juridique et mental, les bibliothèques publiques américaines se sont progressivement ouvertes au multiculturalisme et ont intégré cette question dans leurs politiques. Nous envisagerons notamment de mettre cette évolution en perspective avec les changements de la société américaine depuis ces trente dernières années pour dresser ensuite un bilan de la situation actuelle des services. L'exemple de la Bibliothèque de Queens, à New York, où nous avons effectué notre stage d'étude, tiendra une place prépondérante mais non exclusive dans ce chapitre.

Enfin nous proposerons en dernier lieu quelques pistes de réflexions pour les bibliothèques publiques françaises en tentant de mettre en perspective leur particularisme et de repenser la validité du concept de lecture publique à l'aune des nouvelles problématiques liées à la diversité culturelle et plus largement à l'évolution de la société française.

⁴ cf. notamment : WIEVIORKA, Michel (dir.). *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*. Paris : La Découverte, 1996. p. 50-51

A . LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE AUX ETATS-UNIS

Les trois éléments “classiques” généralement avancés pour justifier le développement et le poids de la bibliothèque publique dans la société américaine sont : le protestantisme, l’individualisme et le libéralisme.

Ainsi, la tradition protestante américaine fondée sur une familiarité originelle et un rapport individuel à la Bible expliquerait, en partie, le développement et la primauté de la bibliothèque au sein du corps social. Pour autant qu’on accepte cette théorie du passage du Livre aux livres, et à condition de supputer la présence et l’usage de ces derniers par les pionniers du XVIIème siècle, ce que les rares études universitaires n’ont pas encore massivement démontré, cette théorie s’avère d’autant plus valide que la faible prégnance des bibliothèques en Amérique du Sud corrobore le différentielisme entre les cultures catholique et protestante. A ce rapport “privilegié” au livre, s’ajoute aussi généralement l’idée que le développement économique des Etats-Unis, fondé sur un esprit d’entreprise individualiste, a produit d’importants besoins d’information et d’auto-formation (*self-improvement*) satisfaits par les bibliothèques. Enfin, cette matrice “individualo-protestante” se voit complétée par l’idée que la bibliothèque publique tire également sa puissance des mouvements philanthropiques, favorisés par la société libérale, tradition que l’on retrouverait aujourd’hui formalisée dans la pratique du *fundraising* paliant, et légitimant à la fois, l’absence de politique culturelle aux Etats-Unis. A ce titre, la figure emblématique d’un Andrew Carnegie, le “bienfaiteur universel” des bibliothèques du XIXème siècle, ne manque jamais d’être évoquée pour justifier cette idée d’une institution semi-publique aux mains des lobbies industriels ou caritatifs.

Or, si la réalité de ces trois fondements est incontestable, ils ne suffisent pas pour autant à expliquer à eux seuls toutes les facettes de la bibliothèque publique américaine dont certaines sont également nées d’une histoire sociale et culturelle plus récente qui nuance, voire dément, l’immanence et la conception “génétique” du rapport particulier des Américains au livre, et donc à leurs bibliothèques publiques.

Citons pour exemple que des trois secteurs principaux financés sur fonds publics que sont le *Welfare* (politique sociale), l’Education et les bibliothèques publiques, ces dernières demeurent l’objet le moins contesté et le plus soutenu par le financement public (*cf.* 3.b)). De plus, l’idée d’une “inclination naturelle” à lire s’avère insuffisante pour justifier les usages actuels et massifs de la bibliothèque par une population ne

répondant, plus dans sa majorité, aux critères initiaux du *WASP* (white anglo saxon protestant), et n'étant cependant pas caractérisée dans ses différents pays d'origine par une telle voracité livresque. Il faut donc chercher d'autres facteurs d'explication, à la fois historiquement plus proches, mais parfois sociologiquement plus éloignés, du monde des bibliothèques.

1 . Le poids de l'histoire

a) Des pionniers au XVIIIème siècle : quel héritage ?

La protohistoire des bibliothèques publiques américaines est assez semblable à celle de leurs homologues françaises. En effet, le XVIIème siècle est avant tout celui des collections privées et de l'accumulation de bibliothèques particulières par l'élite religieuse puis politique se mettant progressivement en place. Les quelques études menées sur les pionniers de catégorie sociale inférieure montrent que ces derniers possédaient généralement à leur arrivée aux Etats-Unis une Bible et quelques ouvrages sur leur profession, mais que le manque de temps, d'argent et aussi de structure éditoriale et libraire du pays laissèrent bien souvent ces modestes collections à l'état embryonnaire.

On observe cependant, à l'instar de la France, un mouvement de donations aux villes ou à certaines communautés à la fin du XVIIème siècle, dont l'une des plus significatives est celle du Révérend Thomas BRAY qui permit d'établir soixante dix bibliothèques entre 1695 et 1704. Soumises à la condition d'une ouverture au public, ces collections avaient été confiées, pour cinq d'entre elles, aux Etats de la côte Est, à trente neuf paroisses gallicanes et à la garde particulière de vingt cinq pasteurs pour qu'ils en fassent bénéficier leurs communautés. Cependant, ces petites bibliothèques disparurent progressivement en l'absence de fonds pour les développer et malgré les tentatives de certains notables pour engager les Etats à leur égard par l'adoption d'une loi qui ne viendra que bien plus tard.

Le paysage des bibliothèques publiques se modifie dans les années 1730 lorsque Benjamin FRANKLIN introduit la notion de souscription en créant la "Library compagny of Philadelphia" en 1728. Cette nouvelle forme juridique de bibliothèque est à l'origine du mouvement des *social libraries* qui vont essentiellement prospérer sur la côte Est des Etats-Unis jusqu'au milieu du XIXème siècle. La preuve de leur succès en est donnée par l'édition en 1793 d'un *Catalogue raisonné des meilleures publications en anglais pour établir une bibliothèque sociale*. Bien souvent destinées à l'usage des

souscripteurs aisés, ou de leurs employés afin d'encourager leurs vertus et leurs connaissances, les collections sérieuses de ces bibliothèques appelées aussi "mécaniques et marchandes" ne satisfaisaient cependant pas les besoins de lecture moins légitime de la population.

Aussi retrouve-t-on ici une autre similitude avec la France et ses cabinets de lecture au travers des *circulating libraries* (bibliothèques de prêts) qui vont, en marge des *social libraries*, pourvoir aux besoins de romans et de littérature légère de la société américaine. Généralement tenues par des éditeurs-libraires proposant le prêt d'ouvrages pour des sommes modiques, ces institutions vont se développer dans les grandes villes comme New York, Philadelphie ou Boston dans les années 1770, leurs collections allant jusqu'à atteindre 4 à 5000 volumes, telle celle de la *Caritat's circulating library in New York City*.

Ainsi, la lecture publique aux Etats-Unis se trouve assurée, à la veille du XIX^{ème} siècle, par deux institutions indépendantes financées par des fonds privés. Mais la croissance de la demande, combinée aux difficultés financières rencontrées par ces bibliothèques, va progressivement orienter la bibliothèque vers un nouveau modèle, celui d'une institution publique supportée par les impôts de la collectivité.

En effet, les bibliothèques "sociales" reposant sur l'achat de parts gérées comme des actions vont être fragilisées par les périodes de récession économique du début du XIX^{ème} siècle. Les crises économiques de 1817, 1837 et 1857, qui voient notamment s'effondrer les donations spontanées et les souscriptions en faveur des institutions culturelles orientent alors les mentalités de la population vers l'idée et l'acceptation progressive d'un financement public de la bibliothèque pour palier aux déficiences conjoncturelles des institutions en place.

b) Le XIX^{ème} siècle : *social library* et philanthropie

Ces déficiences sont d'autant plus alarmantes et prégnantes que cette période de crise coïncide avec une arrivée massive de nouveaux immigrants dont les niveaux social et éducatif très faibles empêchent leur intégration immédiate dans le corps social et la sphère de la citoyenneté. Aussi, cette situation voit-elle apparaître dans les années 1820 un consensus autour de la valeur sociale de l'éducation et l'acceptation que le volontarisme apparaît insuffisant, voire inadapté aux besoins éducatifs de la République, l'Etat devant désormais jouer un rôle régulateur dans ce domaine et promouvoir le bien-être général de la société. Ce mouvement intègre donc la bibliothèque dont les missions éducatives et "acculturatrices" font d'elle un élément clef des processus éducationnels.

Aussi, les conditions dans lesquelles la bibliothèque publique américaine apparaît sont fondamentales et représentent un élément clef du système actuel. En effet, le mouvement de création des bibliothèques publiques repose non pas sur des lois rendant obligatoire l'ouverture ou l'entretien d'une bibliothèque par les villes (ce que l'on peut observer d'une certaine manière en France avec la loi du 22 février 1803) mais sur la création d'un cadre fiscal favorable et l'adoption de lois autorisant la levée, et l'utilisation d'impôts par les villes désireuses de se doter d'un tel établissement. Ce cadre permissif et non autoritaire est fondamental car il définit le rapport particulier et subsidiaire entretenu par la collectivité avec sa bibliothèque. Chaque ville a désormais la possibilité, mais non l'obligation, de créer un tel établissement.

Entre 1850 et 1855 une majorité d'Etats octroie donc aux villes l'autorisation de levées fiscales destinées à la création de bibliothèques, établissements dont les administrateurs de la future bibliothèque publique de Boston donnent une stricte définition : établissement financé par des taxes locales et ouvert à tous. Cependant, ce mouvement de "déprivatisation" de la bibliothèque ne voit pas pour autant disparaître l'intervention de donateurs particuliers qui, favorisée par la croissance économique de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, se redéploie sous de nouvelles formes et participe au quadruplement du nombre des établissements entre 1850 et 1876⁵.

Force est alors de constater que le mouvement philanthropique imprime un caractère particulier aux premières bibliothèques publiques se développant sous le joug d'un conservatisme social et la croyance angélique dans le progrès par la diffusion d'une éthique démocratique. Stabilisateur social autant que diffuseur de grandes et nobles idées, cette institution apparaît alors aux yeux des grands donateurs, effrayés par les mouvements sociaux, comme un remède aux maux de la société (illettrisme, prostitution, alcoolisme, crime, syndicalisme...) et un moyen d'acculturer et d'américaniser les nouveaux immigrants.

A ce titre, l'action du plus célèbre d'entre eux, Adrew Carnegie, mérite d'être mise en perspective. En effet, si la contribution de cet ancien immigré écossais ayant fait fortune dans la métallurgie s'éleva à 50 millions de dollars et permit la construction de 1680 bibliothèques sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis entre 1881 et 1920, il n'en demeure pas moins que ses bonnes attentions pour toucher les plus défavorisés⁶ restèrent vaines. Contrairement à ce que l'on peut penser, la figure de la bibliothèque

⁵ 551 bibliothèques "sociales" créées entre 1826 et 1850, 2040 bibliothèques publiques entre 1850 et 1876.

⁶ " *I choose free libraries as the best agencies for improving the masses of the people, because they give nothing for nothing. They only help those who help themselves. They never pauperize. They reach the aspiring, and open to these the chief treasures of the world - those stored up in books. A taste for reading drives out lower taste*".

publique américaine au XIX^{ème} siècle demeura en fait assez proche de nos bibliothèques françaises à la même époque, c'est à dire élitiste et utilisée par la frange WASP, aisée et/ou cultivée de la société, et composante majoritaire des comités d'administration. La bibliothèque reste donc au XIX^{ème} siècle une institution de prestige peu fréquentée par les masses laborieuses qui rejetèrent même, dans certaines villes, les donations de Carnegie (Pittsburg en 1892, Detroit en 1901 ou Indianapolis en 1903), estimant qu'elles servaient plus son image que la communauté.

Ce point semble donc éclairer le mythe du recours "naturel" à la bibliothèque selon lequel il y aurait eu une utilisation massive et ancienne de cette institution par l'ensemble de la population américaine. C'était aussi négliger les conditions de travail et la faible disponibilité physique et intellectuelle des Américains moyens qui ne semblent avoir ni plus, ni moins, ni mieux, ni moins bien lu que de l'autre côté de l'Atlantique à la même époque.

c) 1876 : l'évolution de la bibliothèque

1876 marque la date de création de l'Association des bibliothèques américaines (*American Library Association* - ALA) dans une période de prolifération des associations professionnelles portée par le mouvement de rationalisation et de technocratisation des administrations américaines.

Or, les premiers bibliothécaires de l'ALA vont paradoxalement défendre, jusque dans les années 1890, un modèle traditionnel de la bibliothèque publique ancrée dans les valeurs normatives de la "bonne" éducation et de la famille. Point n'est besoin alors de dire que l'institution demeure, à l'instar de la France, toujours fermée à la culture populaire (le roman surtout) et "mécanique" que les bibliothécaires combattent en imposant leur *genteel style* (bonnes manières). Prônant un contrôle moral et une élévation culturelle par la bonne et saine lecture, les bibliothécaires s'opposent ainsi à la nouvelle élite des possédants et des industriels, qui en un sens remettent en cause le pouvoir de l'aristocratie intellectuelle à laquelle ces bibliothécaires appartenaient.

En fait, les mutations de la bibliothèque publique ne vont s'opérer qu'à partir de la fin du XIX^{ème} siècle sous l'impulsion de trois facteurs : la modification du rapport au livre et au savoir dans les écoles, la professionnalisation et la féminisation du métier de bibliothécaire.

En effet, les années 1890 voient la nouvelle génération de bibliothécaires se rapprocher du système éducatif influencé alors par les conceptions d'Herbert Spencer et plus largement par la doctrine du pragmatisme social touchant l'ensemble de la société. L'Ecole tente, à cette époque, d'adapter sa pédagogie aux besoins quotidiens et aux

intérêts réels de l'enfant en se concentrant sur l'apprentissage de connaissances concrètes, voire triviales. Cette modification du rapport au savoir, plus uniquement spéculatif mais aussi pragmatique, s'accompagne également d'un changement dans la perception de la lecture et marque une étape décisive dans la reconnaissance de sa dimension récréative ou utilitaire. Aussi l'implication des bibliothécaires dans ce mouvement marque-t-elle un premier pas vers l'idée que la bibliothèque publique doit refléter et servir les besoins de la communauté plus que contrôler et prescrire ses lectures.

L'entrée de livres moins légitimes dans la bibliothèque et sa mutation vers des missions plus démocratiques provient aussi de l'apparition d'un nouveau type de bibliothécaire dont Melvil DEWEY (1851-1931) est le plus brillant archétype. En effet, la croissance des bibliothèques dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, et le besoin massif de professionnels qui en résulte, voient désormais apparaître dans ces établissements des bibliothécaires originaires de la classe moyenne. Ces institutions de lecture publique, ainsi que l'ALA, se trouvent bientôt dirigées par des individus tirant plus leur légitimité de compétences professionnelles que de leur naissance, synonyme jusque là de connaissance livresque et intellectuelle. L'ouverture des premières écoles de bibliothéconomie contribue largement à cette technicisation et à l'acceptation que le bibliothécaire organise et gère, le plus scientifiquement possible, les collections, mais ne tente pas d'éduquer le peuple à son corps défendant⁷. Notons aussi que l'évolution de ces conceptions est contemporaine des premières enquêtes sociologiques démontrant que la pauvreté est bien plus engendrée par des facteurs externes que par le simple fait de ne pas lire la grande littérature...!

Enfin, le dernier élément majeur est la féminisation massive et précoce de la profession⁸, les hommes étant peu attirés par le caractère mécanique et administratif du métier. Largement impliquées dans les mouvements caritatifs apparus au milieu des années 1870, les femmes vont en quelque sorte importer ces valeurs au sein de la bibliothèque et y développer de nombreux services, notamment pour l'enfance et les plus démunis. Ainsi, si les stéréotypes de l'hôtesse pleine de bon sens pratique, attentionnée, et apte à recréer l'ambiance chaleureuse pour accueillir les lecteurs comme dans sa propre maison peut paraître caricatural, il faut cependant admettre que l'ouverture sociale de la bibliothèque et l'intégration de nouveaux services pour toute la communauté sont inséparables de cette féminisation.

⁷ En 1894, John Dana, le bibliothécaire de Denver, pose une question cruciale à la conférence annuelle de l'ALA : "Que faire si le peuple refuse d'être éduqué ?" De là l'acceptation progressive que le bibliothécaire ne peut changer le goût ni le choix des lecteurs (fatalisme), mais seulement les satisfaire.

⁸ 2/3 de femmes en 1878, 80% en 1910 et 90% en 1920

Ces trois facteurs démontrent donc que la physionomie actuelle de la bibliothèque américaine, orientée vers la communauté et la satisfaction de ses besoins démocratiques et pratiques, n'est pas immanente à l'institution même mais provient en grande partie des transformations progressives de la fin du XIX^{ème} siècle.

2 . Textes fondateurs et principes fondamentaux

Nous nous intéresserons ici aux principes généraux de la bibliothèque publique américaine qui, bien que parfois très théoriques et apparemment éloignés de notre sujet, permettent cependant de mieux comprendre certains aspects de l'institution et d'expliquer son évolution, notamment en ce qui concerne les services envers les minorités.

Le problème réside dans la difficulté à trouver l'origine et les fondements de certaines notions fondamentales, si ce n'est par la tradition ou en recourant au fameux triangle protestantisme-individualisme-libéralisme peu satisfaisant.

a) Le *Library Bill of Rights*

L'un des premiers textes à exprimer les missions et l'éthique de la bibliothèque publique aux Etats-Unis est un discours tenu en 1852 par l'un des futurs directeurs de la bibliothèque de Boston considérée comme le premier établissement public de ce genre. Ce texte permet de voir que l'institution se voulait initialement fortement impliquée dans l'éducation et la prise de conscience politiques des citoyens :

“La fourniture de la lecture à tous devrait être l'affaire et le devoir des politiques publiques de la même manière que nous fournissons l'éducation gratuite, et en fait en tant que part, et l'une des plus importantes part, de l'éducation pour tous. Comme il a été justement jugé que sous des institutions politique, sociale et religieuse telles que les nôtres, il est de la plus haute importance que les moyens d'information générale puissent être si répandus que le plus grand nombre possible de personnes soient incitées à lire et comprendre les questions et les vraies fondations de l'ordre social qui sont constamment requis pour décider et puissent décider non dans l'ignorance mais dans la sagesse”⁹.

En marge de ce devoir d'éduquer, les bibliothécaires vont progressivement se forger une véritable éthique de service public, justifiée par la liberté de lire et de s'informer du citoyen reposant sur les principes de liberté de parole et de presse

⁹ Rapport Everett/Tricknor de 1852

reconnus dans le I^{er} Amendement de la Déclaration des Droits ajoutée en 1791 à la Constitution des Etats-Unis de 1788 :

“Congress shall make no law respecting an establishment of religion, or prohibiting the free exercise thereof; or abridging the freedom of speech, or of the press; or the right of the people peaceably to assemble, and to petition the government for a redress of grievances”.

Evidemment, si les bibliothécaires ne se réfèrent pas tous les matins à cet amendement et ne mesurent pas leurs actions quotidiennes à l’aune de ces principes fondamentaux, ces derniers demeurent cependant omniprésents dans leurs propos lorsqu'ils cherchent une justification à leurs pratiques. C'est aussi souvent l'ultime argument qu'ils avancent pour résoudre des situations extrêmes ou conflictuelles en matière de choix et de liberté intellectuels. Cet impératif est la base à la fois de la forme et du fond du *Library Bill of Rights* édictée par l'ALA en 1948, déclaration qui est le texte de référence reconnu et intégré par la profession depuis plus de cinquante ans.

Library Bill of Rights

Le conseil de l'Association de la bibliothèque américaine réaffirme sa croyance dans les règles de bases suivantes qui doivent gouverner les services de toutes les bibliothèques :

- 1** - Il est de la responsabilité du service de la bibliothèque de choisir les livres et autres documents pour leur valeur d'intérêt, d'information et d'instruction de toute la population de la communauté. En aucun cas les documents ne pourraient être exclus en raison de la race, de la nationalité ou de la vue sociale, politique ou religieuse de leur auteur.
- 2** - Les bibliothèques devraient fournir les livres et autres documents présentant tous les points de vue concernant les problèmes et les questions de leur époque. Aucun document ne devrait être proscrit ou retiré des bibliothèques en raison d'une désapprobation partisane ou doctrinale.
- 3** - La censure devrait être combattue par les bibliothèques au travers du maintien de leur responsabilité à fournir l'information et l'instruction publiques.
- 4** - Les bibliothèques devraient coopérer avec toutes les personnes ou les groupes dans la résistance à la limitation de la libre expression et du libre accès aux idées.
- 5** - Le droit de tout individu à utiliser la bibliothèque ne pourrait être nié ou abrogé en raison de son âge, son sexe, sa religion, son pays d'origine ou ses vues sociales ou politiques.
- 6** - En tant qu'institution d'information pour la vie démocratique, la bibliothèque devrait permettre l'usage de ses salles de réunions pour des activités culturelles ou socialement utiles, ainsi que des questions d'intérêt public d'ordre courant. De telles salles de réunions devraient être équitablement accessibles à tout groupe de la communauté quelles que soient les croyances ou l'affiliation de leurs membres, et à condition que ces réunions demeurent ouvertes au public.

Adopté en juin 1948, amendé en février 1961 et juin 1967

La liberté intellectuelle, tant dans la diffusion que dans l'accès aux idées, est donc le concept majeur qui régit depuis 1948 la charte des bibliothèques publiques aux Etats-Unis. Apparue dans une période cruciale concernant la censure¹⁰, elle provient des premiers textes édictés par le comité pour la défense de la liberté intellectuelle créé en 1940 au sein de l'ALA. Aussi retrouve-t-on formalisées dans ce texte les missions de la bibliothèque publique reliées à l'exercice individuel de la démocratie. Il est par ailleurs intéressant de noter que le terme de culture n'apparaît à aucun moment dans cette déclaration qui reste liée à l'éducation et l'information.

De plus, et en marge de ces droits et devoirs élémentaires, la profession a parallèlement édicté une déontologie définie sous ce qui est appelé le "Code éthique du bibliothécaire" et qui explique en partie la position assez neutre, voire égalitariste, des professionnels face à la question du multiculturalisme :

Code éthique du bibliothécaire

- 1** - Les bibliothécaires doivent fournir le plus haut niveau de service au travers de collections appropriées et utilement organisées ainsi que des règles justes et équitables de service et de prêt, et des réponses courtoises à toute demande d'assistance.
- 2** - Les bibliothécaires doivent résister à tous les efforts des groupes ou individus désirant censurer les documents de la bibliothèque.
- 3** - Les bibliothécaires doivent protéger le droit à la vie privée de chaque utilisateur en respectant la confidentialité des informations recherchées ou obtenues, et les documents consultés ou empruntés.
- 4** - Les bibliothécaires doivent adhérer aux principes légaux et à l'égalité des chances dans leurs actions personnelles et leurs rapports avec leurs collègues.
- 5** - Les bibliothécaires doivent clairement distinguer dans leurs actes et propos ce qui relève de leurs philosophie et attitudes personnelles de celle de l'institution ou du corps professionnel.
- 6** - Les bibliothécaires doivent éviter toute situation susceptible de servir leur intérêt personnel ou de leur apporter des bénéfices au détriment des usagers de la bibliothèque, de leurs collègues ou de l'institution qui les emploie.

Adopté en 1938, amendé en 1975 et 1981

¹⁰ Début de la Guerre Froide, puis du MacCarthisme (1949-1953)

Ces fondements intellectuels sont cependant fort théoriques et la réalité est loin de toujours répondre aux engagements affichés par ces deux déclarations, car la mise en oeuvre et la défense de la liberté intellectuelle¹¹ s'opèrent par le biais de politiques et de choix impliquant des limites volontaires ou subies par les bibliothécaires. Le pluralisme inscrit dans l'article 2 du *Library Bill of Rights*, désirant présenter tous les points de vue, est donc problématique.

b) La bibliothèque comme espace social : rôle et limite

De plus, l'article 6 définit les conditions d'une bibliothèque dépassant le cadre d'un simple établissement fournisseur d'informations au travers de documents ou d'outils tangibles. La bibliothèque publique américaine s'impose bien comme un espace social où de nombreuses activités vont prendre place : programmes, concerts, festivals, lectures, et autres réunions. L'inscription de cette conception induit *de facto* le problème du contrôle de ce lieu au service de la population : quels usages, quels groupes et quelles idées seront représentés ?

Les questionnements ci-dessus s'incarnent dans le débat animant les bibliothèques américaines depuis le début des années soixante dix et qui interroge, derrière la "sacro-sainte" liberté intellectuelle, le rôle normatif véritable des choix, des prises de positions et finalement du modèle social défendu, et même favorisé, par l'institution. Aussi, à une frange de bibliothécaires réclamant la prise de position de la bibliothèque et la défense de certaines idéologies (sociales, économiques, écologiques, culturelles), auxquelles elle ouvrirait ses rayons et ses salles de réunions, voit-on régulièrement s'opposer les fervents défenseurs du *Library Bill of Rights* et de la neutralité sociale de l'institution¹².

Or, les règlements intérieurs de chaque bibliothèque délimitent bien des conditions d'accès et d'usage aux espaces disponibles, en fixant ce qui est et n'est pas acceptable dans leurs murs. Les activités politiques, religieuses ou à but lucratif ne sont généralement jamais tolérées. Les bibliothécaires contrôlent donc bien cette sphère de sociabilité : les sujets abordés et les groupes d'individus admis à utiliser les salles de réunion faisant bien l'objet d'un choix.

Cependant, cette institution publique, financée par les contribuables, est régulièrement reconnue par les sondages d'opinion comme la seconde institution du

¹¹ Intellectual freedom manual. Chicago : ALA, 1992. 283p

¹² cf. notamment : BERNINGHAUSEN, David K.. The librarian's commitment to the Library Bill of Rights. *Library Trend*, vol.19, n°1, p.19-38.

pays après la mairie¹³, et loin devant les départements de lutte contre l'incendie ou les forces de police, en dépit de la politique d'image et la glorification dont ces deux derniers jouissent cependant auprès des Américains.

Rappelons que cette position privilégiée se justifie aussi par la faiblesse du tissu institutionnel public aux Etats-Unis, en comparaison avec la France, expliquant pourquoi la bibliothèque joue un rôle de centre civique (informations, recensement, inscription sur les listes électorales, etc...) et social (recherche d'emploi, garde d'enfant, conseils divers, etc...). Il est par exemple plus facile de trouver un plan du métro ou les horaires de bus à la bibliothèque que de se rendre aux stations respectives de ces services.

La bibliothèque est également, avec l'Ecole, l'un des seuls établissements à vocation éducative et culturelle financé en majorité par des fonds publics, ce qui explique l'attention particulière que lui porte la population. Mais cette proximité est aussi contenue dans la philosophie de la bibliothèque et dans les liens qui la relie à la communauté d'habitants.

c) Service de la communauté

“Servir la communauté” est en effet la philosophie principale de la bibliothèque publique aux Etats-Unis. Idéal que nous avons retrouvé dans de nombreux textes et discours, ainsi qu'au cours des entretiens avec les professionnels¹⁴ qui ne manquent jamais de rappeler que la bibliothèque a pour seule et unique mission de répondre aux demandes et de satisfaire les besoins de “SA” communauté.

Si cet impératif de service justifie à lui seul la politique autant qu'il légitime *a posteriori* les activités de la bibliothèque, encore faut-il correctement comprendre ce que recouvre la notion de communauté qui semble oblitérer aux Etats-Unis celle de public(s).

En fait, le terme de communauté ne revêt pas, dans ce contexte, le sens restrictif ou sectaire qu'on lui connaît en Europe et qui désigne généralement un groupe d'individus ayant les mêmes caractéristiques sociales, culturelles ou ethniques et partageant les mêmes intérêts¹⁵. La communauté à laquelle se réfère la bibliothèque

¹³ Buildings, books and bytes. Libraries and communities in the digital age : a report of the public opinion. Washington, DC : Benton Foundation, nov. 1996. 46 p. et D'ELIA, George et RODGER, Eleanor. Public opinion about the role of the Public Library. *Public Libraries*, vol. 33, n°1, 1994, p. 23-28

¹⁴ Notamment l'ancien bibliothécaire de l'Etat de New York, Joe Shubert, pour qui la bibliothèque publique se résume à ce seul engagement.

¹⁵ Le terme employé aux Etats-Unis serait celui de *minorities*.

américaine se définit comme l'ensemble des citoyens ou simples résidents d'une zone géographique et y payant des impôts.

Ainsi, la justification première des devoirs de la bibliothèque envers sa population semble donc essentiellement fiscale : chacun paye pour un service qu'il est en droit d'attendre. On comprend alors le poids de cet argument dans un pays libéral où les charges du secteur public, pourtant réduites, apparaissent cependant toujours trop grandes.

Si ce lien apparaît trivial et finalement assez proche de la situation française où les bibliothèques sont également financées par les contribuables, la différence réside en fait dans le fort sentiment d'appartenance à "une" collectivité, et les droits qui en résultent, auquel répond un non moins fort sentiment de responsabilité et d'obligation de la part des bibliothécaires, qu'on ne retrouve qu'occasionnellement en France.

Cette relation est d'autant plus étonnante qu'elle ne résulte d'aucune loi mais semble provenir d'une longue tradition qui aurait vu se reproduire les communautarismes ruraux dans le milieu urbain du XIX^{ème} siècle¹⁶. Ce lien entre la communauté et sa bibliothèque induit deux caractéristiques notoires : la différenciation et la gratuité de l'institution.

En effet, le profil socioculturel, et en ce qui nous concerne ethnique, de la communauté ayant pour base géographique un ou plusieurs districts scolaires, un comté, une ville, voire plus fréquemment un quartier, dans les grandes agglomérations, détermine les caractéristiques particulières de la bibliothèque qui la dessert. Ainsi, il est intéressant de voir qu'à l'intérieur même d'une ville telle que *New York City*, les 208 bibliothèques, au service des 7 millions d'habitants, représentent 208 entités distinctes et différentes les unes des autres, car reflétant les besoins et la diversité de leurs communautés respectives.

Cet effet miroir créé donc un relativisme importants qui engendre, sous l'unicité philosophique DE LA bibliothèque, une multiplicité DES bibliothèques américaines. Ce principe fondamental s'oppose totalement à l'égalitarisme qui tente de créer en France une matrice identique pour tous, n'acceptant, comme nous le verrons dans notre III^{ème} partie, qu'une justification conjoncturelle et non structurelle à la différence.

La bibliothèque publique aux Etats-Unis est également fondée sur le principe de gratuité absolue se basant sur le fait que le contribuable paye déjà une fois pour le fonctionnement de l'établissement par l'intermédiaire de ses impôts. L'inscription et l'accès à tous les services de la bibliothèque sont donc totalement libres et gratuits,

¹⁶ cf. notamment chapitre 3 de : DU MONT, Rosemary Ruhig. *Reform et reaction : the big city public library in the American life*. Westport (Conn.) : Greenwood Press, 1977. 153p.

même si la bibliothèque recourt parfois à leur limitation dans le temps lorsqu'il s'agit de services onéreux, très populaires, ou les deux à la fois, tels que les accès à Internet.

Cependant, la globalisation des moyens d'information et l'utilisation à distance des ressources et des services de la bibliothèque par des membres extérieurs à sa communauté légitime posent un problème aux institutions qui s'interrogent sur la justification de ce transfert de charge et la façon de faire payer cet usage.

Quatre notions fondamentales sous-tendent donc les bibliothèques publiques américaines : la défense de liberté intellectuelle, la création d'un espace social, le service à la communauté et la gratuité.

Voyons maintenant en marge de ce cadre éthique et intellectuel, le cadre plus pratique et matériel de l'institution, expliquant également son évolution face à la problématique du multiculturalisme.

3 . La structure matérielle

a) Le cadre juridique

Comparé au droit français, le droit américain est à la fois plus simple et plus complexe en ce qui concerne notre sujet. Plus simple, en raison de l'absence de droit public aux Etats-Unis, la bibliothèque relevant à ce titre du même statut que les personnes ou que les entreprises; Plus compliqué aussi, parce que chaque Etat possède une législation particulière affectant différemment les domaines publics, et à laquelle s'ajoute parfois une législation fédérale qui peut, dans certains cas, agir de façon subsidiaire en présence de vides juridiques avérés.

Nous n'avons pu évidemment approfondir la question, mais seulement dégager quelques grands principes :

D'une part, il n'existe pas aux Etats-Unis de loi fédérale sur les bibliothèques, au sens où on l'entend (et l'attend aussi...) en France, cadre législatif qui fixerait aux collectivités l'obligation d'entretenir de tels établissements ou régirait leur fonctionnement en déterminant la partition des droits et responsabilités du bibliothécaire et du pouvoir politique vis à vis de ces institutions. Si certains Etats se sont dotés d'une législation pénale régissant des domaines périphériques au fonctionnement de ces établissements, tels la punition de certains délits des usagers (vol, déprédations...), aucun ne légifère sur leurs affaires intérieures qui, hormis pour les cinquante et unes bibliothèques des Etats, ne relèvent pas de leur domaine de compétence.

En fait, l'analyse donnée par BALDWIN dans son article¹⁷ montre que les bibliothèques publiques ne sont soumises qu'au I^{er} Amendement de la Constitution limitant l'action du gouvernement. Ainsi, si la *Library Bill of Rights* ne possède aucune valeur juridique, elle agit cependant au travers des règlements intérieurs qui généralement s'en inspirent, et qui font autorité en cas de litiges ou de procès. Mais ces règles particulières sont parfois beaucoup plus limitatives que l'ouverture théorique affichée par les déclarations de principes.

La loi, ou plutôt l'absence de loi, permet donc aux bibliothèques de limiter leur accès et de gérer leurs collections et services comme elles l'entendent, ainsi que d'embaucher qui bon leur semble. En ce sens, nous verrons plus loin qu'en dépit des recommandations de l'*Affirmative Action*, le recrutement de personnel parmi les groupes légalement reconnus comme discriminés, demeure à la discrétion de l'administration de la bibliothèque et en fonction des règles auxquelles agrément les autorités locales.

Le statut particulier de cet espace public relevant finalement du droit privé est donc ambigu car s'il confère une relative autonomie aux établissements, il engage aussi la responsabilité civile des bibliothécaires et de leur conseil d'administration, et non les villes, lors de procès et de poursuites qui sont légion aux Etats-Unis.

b) Le cadre financier

De plus, et ce qui paraît assez logique dans un pays libéral tel que les Etats-Unis, nous avons constaté qu'aucune loi de finance n'imposait aux collectivités (Etats, villes, comtés...) un montant minimal pour les subsides à attribuer à la bibliothèque, ni même une quelconque proportion en fonction de leur taille ou de l'importance de leurs établissements. En fait, les décisions relèvent uniquement de l'autorité de ces corps élus (*cf.* ci-après).

Il convient alors de clarifier l'idée courante selon laquelle la bibliothèque publique américaine serait une institution en partie, voire totalement privée, aux mains de *lobbies* politiques ou de groupes de pression divers, qui peut fermer ses portes à tout moment, si les fonds venaient à manquer ! Les confusions et la généralisation nées de l'exemple de San Francisco, et plus largement de la situation délicate des bibliothèques publiques californiennes, ont considérablement faussé notre point de vue.

Or, lorsqu'on regarde les budgets des bibliothèques des cinquante premières villes américaines¹⁸, où les structures de financement privé sont les plus répandues, on

¹⁷ BALDWIN, Gordon B.. The Library Bill of Rights : A critique. *Library Trends*, vol.45, n°1, p7-27.

¹⁸ Statistical Report'97. Public libraries data service. Chicago : ALA, 1997. 175p

s'aperçoit que la part budgétaire du financement non public se monte seulement en 1997 à 7,5%, ce chiffre tenant en plus compte des revenus financiers des fonds placés par les bibliothèques. On constate d'ailleurs sur le tableau ci-dessous que le financement public provenant du Gouvernement fédéral, des Etats et des autorités locales de tutelle oscille entre 92,5% et 94,5% avec une majorité des fonds attribuée par les villes ou les collectivités locales (*School districts* ou *Counties*).

Origine des budgets des bibliothèques publiques
(Année fiscale 1997)

Population (P.)	Fonds LOCAUX	Fonds de l'ETAT	Fonds FEDERAUX	AUTRES FONDS
P. > 1 Million	81%	10,5%	1%	7,5%
0,5 > P. > 1M	76,5%	16,3%	0,7%	6,5%
0,25M > P.>0,5M	83%	11%	0,5%	5,5%
0,1M > P.> 0,25M	82%	10%	1%	7%
0,05M> P.> 0,1M	78,5%	14,3%	0,7%	6,5%

A partir de : **Statistical Report' 97. Chicago : ALA, 1997.**

Les fonds des bibliothèques américaines sont donc en majorité publics, même si nombre d'entre elles possède des Fondations qui permettent d'adjoindre à leurs budgets primitifs des fonds privés provenant de donateurs particuliers, mais le plus souvent collectés auprès de Fondations de grands groupes industriels ou de célèbres Oeuvres bienfaitrices.

Il convient donc de ne pas exagérer l'importance de ces bénéfices, dépassant rarement plus de 10% des budgets, en rappelant aussi que les bibliothécaires demeurent très vigilants quant à la privatisation financière et intellectuelle de leur établissement. En effet, le *fundraising* hérité de la longue tradition philanthropique des Etats-Unis est une pratique très contrôlée, et les exigences des donateurs, notamment publicitaires, sont canalisées et formalisées dans des contrats fixant les engagements bilatéraux. Ainsi donc, point de bibliothèques publiques "Coca Cola" ou de service de référence "Mc Do", ni même d'établissements financés par le lobby "gay", "black" ou "hispano"¹⁹. La bibliothèque publique orientée vers le service utilise généralement ce système de

¹⁹ cf. : WILEY, Peter. An act of political will : San Francisco's quest for a new central library. *Library Journal*, vol. 121, n° 7, p. 36-37.

L'exemple de la bibliothèque de San Francisco, où des salles ont été ouvertes avec l'aide financière de tels groupes, a agi comme un miroir déformant sur la perception française de la bibliothèque américaine.

subventions (*grants*) indifféremment publiques ou privées, pour expérimenter de nouveaux services ou soutenir des programmes limités dans le temps. Si le succès est avéré, les fonds publics prennent alors le relais pour maintenir la nouveauté (stratégie de prise en otage des autorités locales²⁰). Ces fonds ciblés, c'est aussi là une des caractéristiques de la structure financière de ces établissements, contrairement au principe d'Universalité des recettes en France, ne soutiennent donc quasiment jamais des parties vitales des établissements.

Ainsi, si le financement des institutions culturelles et du secteur artistique relève, aux Etats-Unis, en majeure partie du secteur privé²¹, la situation particulière des bibliothèques publiques pose *a contrario* la question de la (des) politique(s) "culturelle(s)" à leur égard et nécessite l'examen de l'appareil administratif et du cadre discursif qui sous-tend finalement la distribution de ces fonds publics.

c) Structure politico-administrative

Nous n'approfondirons ici les mécanismes décisionnels ni à l'échelle du Gouvernement Fédéral, prenant souvent la forme de subventions ciblées, ni même pour chacun des 50 Etats. Cependant, les observations que nous avons faites pour l'Etat de New York²² (18 millions d'habitants, 2^{ème} Etat des Etats-Unis), et qui semblent prévaloir pour les autres Etats, tendent à montrer un système décentralisé, basé sur une coopération locale assez proche du système français. En effet, l'attribution des fonds relève de deux procédures : l'une régulière, basée essentiellement sur des critères objectifs et organisée depuis la capitale de l'Etat de New York (Albany), l'autre sur dossier que les bibliothèques peuvent présenter pour des réalisations particulières, les collectivités étant invitées à participer aux financements, à part égale ou conséquente.

La différence réside dans l'existence d'un degré intermédiaire entre l'Etat et les établissements, appelé *library system*, et fédérant les bibliothèques publiques d'une même zone géographique. Il existe 23 systèmes au total pour l'Etat de New York. Cette

²⁰ BECKERMAN, Edwin. *Politics and the American Public Library : creating political support for library goals*. Lanham (Maryland) : Scarecrow Press Inc., 1996. 169p.

²¹ cf. notamment : ADAMS, Don et GOLDBARD, Arlene. *Cultural policy in U.S. History* [en ligne]. (page consultée le 20/10/97). Adresse URL : <http://www.wvcd.org/policy/US/USHistory.html>.

Certaines institutions culturelles reçoivent des fonds publics qui tendent d'année en année à se réduire par rapport à la part des partenaires privés. C'est le cas par exemple du Metropolitan Museum de New York ou du *Fine Arts Museum* de Washington. La gratuité de ces musées provient du fait que l'Etat fédéral, les Etats ou les villes les subventionnent.

²² Entretien avec le Directeur du développement des bibliothèques à la *State Library* à Albany, NY, et visite de cette bibliothèque jouant à la fois le rôle de "Bibliothèque Nationale" et de "Direction du Livre" pour l'Etat de New York.

entité, dirigée par un collège de membres élus, procède à la répartition définitive des fonds et gère la coopération entre les établissements du système. Ce service joue donc en quelque sorte le rôle de nos Conseillers à la Lecture des DRAC, le “pouvoir” discrétionnaire en moins et le soutien logistique en plus .

Le principe de déconcentration reposant sur l’élection, ou la nomination par les conseils locaux, d’un collège d’administrateurs à la tête de chaque échelon décisionnel de l’organisation des bibliothèques américaines tend à diluer, voire oblitérer, la notion de politique culturelle globale. L’Etat Fédéral et les Etats ne peuvent donc faire que des recommandations, s’inscrivant bien souvent dans la lignée du *Library Bill of Rights*, ou impulser certaines évolutions par la mise à disposition de fonds spéciaux. Mais les décisions et la politique des établissements demeurent l’apanage des conseils d’administration (*Board of trustees*) des bibliothèques publiques composés de membres élus de et par leurs communautés.

En ce sens, les maires et leurs administrations locales n’interviennent pas dans la gestion de la bibliothèque, si ce n’est une fois par an lors du vote du budget. Chaque directeur relève de son *Board of Trustees*, financièrement responsable de la répartition et de l’exécution du budget voté, et tirant lui-même directement sa légitimité de la communauté d’habitants qui l’a désigné pour faire entendre ses desiderata. Ainsi, le pouvoir vient toujours “du bas” et n’est en aucun cas une injonction venant “d’en haut”, ce qui distingue la démocratie culturelle de la démocratisation culturelle. Cet élément est fondamental à la compréhension de l’arithmétique des bibliothèques publiques américaines dont l’évolution résulte plus de la volonté et des consensus des communautés d’habitants que de politiques nationales qui tenteraient d’imposer un modèle idéal déconnecté des réalités locales.

Nous verrons comment le multiculturalisme dans les bibliothèques est l’exemple même de cet ancrage pragmatique dans la réalité locale, pour autant qu’il ait été encouragé, et non dicté, par les Etats.

B . MULTICULTURALISME ET BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE AUX ETATS-UNIS

Cette partie a pour but de montrer comment la bibliothèque publique américaine a intégré, à partir du cadre étudié ci-dessus, la problématique du multiculturalisme dans ses missions et ses services aux minorités. Elle sera également l'occasion d'éclaircir certaines notions telles celles du *melting pot*, d'intégration, d'assimilation ou tout simplement de pluralisme culturel, avant de dresser un bilan de la situation actuelle de cette question dans les bibliothèques publiques aux Etats-Unis.

1 . La société américaine et ses minorités

Nous ne prétendons donner ici que quelques éléments historiques et conceptuels indispensables pour comprendre et mesurer l'évolution de la bibliothèque publique à l'aune de son contexte socio-intellectuel. Car l'ajustement de cette institution est autant le produit de contraintes externes que des seules forces intrinsèques mises en oeuvre par les professionnels.

a) *Melting pot* et assimilation

Construits sur et par l'immigration, les Etats-Unis ont de tout temps été confrontés aux problèmes raciaux et à la difficulté d'accepter en leur sein de nouveaux immigrants. Cependant, et selon l'interaction des facteurs de tolérance et d'intolérance, les mécanismes d'intégration n'ont pas toujours obéi aux mêmes modalités et, de ce fait, impliqué les institutions publiques, telles que les bibliothèques, de façon identique et constante.

Les différentes vagues d'immigration du XIX^{ème} siècle (irlandaise, allemande, slavo-latine, etc...) ont toutes fait l'objet d'un certain paternalisme de la part de la société d'accueil prônant la nécessité d'américaniser au plus vite ces nouveaux venus, afin d'en faire de «bons citoyens zélés, loyaux et productifs»²³. L'idée qui prévaut alors

²³ LACORNE, Denis. *La crise de l'identité américaine : du melting-pot au multiculturalisme*. Paris : Fayard, 1997. p 230.

au tournant du siècle, et jusque dans les années 1960, est donc d'assimiler les nouveaux immigrants en leur inculquant notamment les valeurs et la langue de leur "nouveau pays" afin qu'ils reconnaissent et adhèrent promptement aux vertus de l'*American way of life*. Cela signifie donc, sinon la négation, du moins la dévalorisation, voire l'ignorance de leur culture d'origine, processus notoirement encouragé par les mouvements nativistes défendant, au début du XX^{ème} siècle, l'idée d'une hiérarchisation raciale de la société au sommet de laquelle se serait trouvé l'idéal type d'une "race" anglo-saxonne.

Le concept de *melting pot* caractérise donc bien l'idée d'un creuset national, assimilateur de toutes les différences, et destiné à créer un seul et même américanisme, une seule et unique idée de l'Amérique. Si la matérialisation et l'institutionnalisation de cette philosophie prennent souvent place dans les usines (notamment chez Ford) ou encore dans les foyers d'immigrés grâce à des cours intensifs, des leçons de morale, d'hygiène, d'économie domestique ou d'alphabétisation, qu'en est-il des bibliothèques publiques ?

Selon Rosemary DU MONT, ces dernières auraient joué un rôle capital dans ces mécanismes d'éducation et de socialisation en fournissant de nombreux services, des programmes culturels, des cours de langue et des livres en anglais pour donner aux nouveaux arrivés «les clefs pour vivre dans ce nouveau pays»²⁴. S'il faut prendre avec précaution ces propos ne reposant sur aucune mise en perspective géographique, ni numérique, et donnant une vision un peu trop proche de la situation actuelle²⁵, il semble cependant que les bibliothèques des grandes villes de l'Est et du Middle-Est (New York, Chicago, St Louis, Buffalo, Jersey City, Providence) aient participé à cet effort d'acculturation patriotique, mais aussi proposé dans une moindre mesure des services et des collections en langues originelles²⁶.

Force est cependant de constater que cet effort s'est essentiellement tourné vers les immigrés d'Europe, et que l'arrivée de plus d'un million d'Asiatiques sur la côte Ouest des Etats-Unis, entre 1840 et 1920, ne semble pas s'être accompagnée de telles offres dans les bibliothèques des villes californiennes notamment.

²⁴ DU MONT, Rosemary Ruhig. *Reform and reaction : the big city public library in the American life*. Westport (Conn.) : Greenwood Press, 1977. p. 98-104.

²⁵ R. DU MONT écrit dans une période cruciale pour le multiculturalisme en bibliothèque (1977) et son soutien aux services pour les immigrés dans les bibliothèques pourrait la tenter de reconstruire une généalogie idéale du rôle des bibliothèques ?

²⁶ MARCUM, Deanna B. et STONE, Elizabeth. Literacy : the library legend. *American Libraries*, vol.22, n°3, p.202-205.

b) Le premier XXème siècle

Outre qu'elle démontre la difficulté de dépasser les barrières linguistiques et culturelles pour les bibliothèques publiques de l'époque, cette vague d'immigration asiatique marque aussi un tournant dans l'histoire des Etats-Unis et de ses minorités, car la phobie de l'invasion par des populations perçues comme "inassimilables" qui en résulta fut à l'origine des lois restrictives du début du siècle.

En effet, le *Chinese Exclusion Act* de 1882 et la loi des quotas de 1921, autorisant pour chaque pays une émigration égale à seulement 3% de ses ressortissants déjà sur le territoire américain, renforcée en 1924 par le *Jonhson-Reed Act* faisant passer ce chiffre à 2% vont tout à la fois réduire l'immigration (notamment asiatique et sud-américaine) et favoriser la *WASPirisation* de la société, le groupe dominant étant au départ celui des Anglo-saxons venus d'Europe.

Ainsi, à la vague des 23,5 millions de nouveaux immigrants entrés sur le sol des Etats-Unis entre 1881 et 1920 succéderont seulement 5,5 millions d'immigrants entre 1921 et 1950. Le résultat de ces politiques d'exclusion, auxquelles s'ajoutent aussi les effets de la dépression économique des années trente favorisant peu l'arrivée de nouveaux immigrants, se retrouve dans le tableau ci-dessous montrant la chute de la proportion d'Américains nés à l'étranger durant cette période.

Résidents américains nés à l'étranger ²⁷ (en pourcentage par rapport à la population totale) 1900-1994

²⁷ Source : HANSEN, K et BACHU, A. The foreign-born population : 1994. Whashington : Bureau of the Census. P 20-46, août 95. (Current population report)

Cependant, cette homogénéisation culturelle apparente de la société américaine voit apparaître dans l'entre-deux guerres de nouvelles lignes de fracture sociale et l'internalisation du problème des minorités, de moins en moins lié à l'immigration. La question de la ségrégation de la population noire devient alors très prégnante pour les bibliothèques publiques car l'aide à l'américanisation, et les services offerts aux nouveaux immigrants pour mieux les intégrer dans la société, sont paradoxalement refusés aux Afro-Américains. Dans le meilleur des cas, ces derniers n'ont accès qu'à des services spéciaux extérieurs à la bibliothèque (*Facilities policies*), peu répandus, puisque un cinquième seulement des neuf millions de noirs Américains des Etats du Sud pouvaient accéder à une bibliothèque à la veille de la Seconde Guerre mondiale²⁸.

Il faut attendre 1954, et la décision de la Cour Suprême dans le procès *Brown vs. Board of Education of Topeka, Kansas*, déniait l'équité des mesures envers la minorité noire, pour que les bibliothèques publiques intègrent progressivement à leur activité des services pour cette population, parfois majoritaire dans certaines communautés. Cette évolution participe aussi du mouvement social plus large d'après Guerre où l'attention se porte sur les nouvelles minorités, et notamment aux Etats-Unis sur ceux qui furent appelés "les immigrés de l'intérieur" (*the migrants*) qui quittaient les campagnes pour la ville et souffraient souvent d'un fort taux d'analphabétisme. Encouragées par le *Library Services Act* de 1956 qui crée un fonds fédéral spécial pour la mise en place de nouveaux services dans les bibliothèques publiques américaines, ces dernières desservent de plus en plus les nouvelles minorités en délaissant les immigrés, puisque ces derniers, moins nombreux, s'intègrent progressivement à la société (effet générationnel).

On retrouve donc ici la réactivité de l'institution qui évolue et s'adapte à chaque changement du milieu social.

c) 1960-1970 : la "décennie capitale" et ses conséquences

Les années soixante marquent un tournant capital dans l'histoire des Etats-Unis et l'apparition de nouvelles problématiques nées des mutations de la société américaine. Deux actes législatifs se trouvent à l'origine de ces changements. Le premier est le *Civil Rights Act* qui offre en 1964 à la minorité noire le droit de vote en garantissant la déségrégation des lieux publics et l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi (que le président Johnson formalisera l'année suivante au travers du concept d'*Affirmative*

²⁸ cf. DU MONT, Rosemary. Race in american librarianship : attitude of the library profession. *Journal of Library History*. vol 29. 1981. p. 488-509 . Cet article traite également de la question des bibliothécaires noirs Américains et de leur intégration professionnelle.

Action). Le second est la signature en 1965 des amendements Kennedy-Jonhson au *McCarran-Walter Immigration and Nationality Act* de 1952 qui perpétuait la rigueur des lois d'immigration de 1921.

Ces deux moments sont fondamentaux car ils ouvrent la société américaine à la fois à l'intérieur, en reconnaissant les minorités "génétiques" des *African-* et *Native-American* (Indiens d'Amérique), mais aussi à l'extérieur, puisque l'immigration de masse va reprendre entre 1965 et aujourd'hui (cf. Tableau ci-dessus) pour voir les populations venues d'Asie et d'Amérique du Sud, usant souvent de toutes les possibilités légales du rapprochement familial, mais aussi illégales, déferler sur le Continent nord américain dans des proportions jamais égalées.

Ainsi, derrière les 22,3 millions d'étrangers comptabilisés sur le sol américain par le recensement de 1994 (dont 9 millions d'origine hispanique et 2,5 millions d'origine asiatique, Inde comprise), il faut aussi voir les communautés bien plus larges composées des enfants nés aux Etats-Unis, et donc Américains, ainsi que des citoyens récemment naturalisés, portant à presque un tiers le nombre de résidents appartenant à une minorité linguistique ou culturelle aux Etats-Unis.

Mais ces nouveaux immigrants sont fort différents de leurs prédécesseurs de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle car ils n'expriment pas le même désir de se voir assimiler. En effet, à l'immigration conjoncturelle, économique ou politique, a succédé une immigration beaucoup plus structurelle dont les membres ne souhaitent pas abandonner leur culture, soit qu'ils envisagent à plus ou moins long terme de retourner dans leur pays d'origine (c'est le cas pour les Haïtiens par exemple), soit que cette culture est tellement intégrée qu'ils ne peuvent s'en départir. C'est notamment de que l'on observe lors des rapprochements familiaux qui voient arriver les épouses ou les parents, points d'ancrage de la culture et des traditions. Aussi, faudrait-il ajouter l'altérité culturelle²⁹ importante, distinctive des premiers immigrants européens, rendant en ce sens plus difficile l'américanisation massive des nouveaux venus et la recherche d'une autre voie.

Ainsi, cette évolution de la société voit émerger un nouveau concept, celui du multiculturalisme qui définit la prise en compte de la diversité ethnique, linguistique et culturelle de la société. Déniant la réalité du *melting pot* dans une vision plurielle de la société, le multiculturalisme considère tout individu comme porteur d'une culture et d'une identité originelles qu'il doit préserver et enrichir, sans pour autant qu'elles ne recouvrent ou s'effacent derrière l'identité américaine.

²⁹ Notamment les barrières linguistiques. 4 des 5 groupes de forte immigration n'utilisent pas l'alphabet romain : Chinois, Coréens, Indiens (plus de 100 langues, cependant anglais parlé) et récemment Russes.

La métaphore du *Salad bowl* (saladier) s'opposant au creuset identitaire permet de mieux comprendre comment le concept d'intégration succède alors à celui d'assimilation : plutôt que d'être américanisé, acculturé et donc changé, le citoyen doit désormais être accepté et intégré dans la société, avec ses différences et ses particularismes, le problème étant alors de trouver des valeurs ni trop prégnantes, ni trop diluées pour définir le ciment démocratique et unificateur reliant tous les membres de la communauté.

Aussi l'apparition de cette doctrine s'accompagne-t-elle désormais de nombreux courants de pensée, parfois antagonistes, qui s'inscrivent entre l'angélisme béat des uns, où tout ne serait que culture découverte, admise et partagée, et la lutte identitaire des autres se posant en victimes du système et désirant faire reconnaître leur identité ethno-culturelle. En fait, la contradiction de l'égalité théorique des cultures par une réalité sociale plutôt inégalitaire aux Etats-Unis, a amené les gouvernements successifs à prôner et à encourager depuis 1965 une politique compensatoire, l'*Affirmative Action*, fondée sur le principe d'équité et d'égalité des chances. Les minorités reconnues comme historiquement lésées ou opprimées, essentiellement les minorités noire américaine et, dans une moindre mesure, indienne, sont désormais censées faire l'objet de mesures préférentielles, notamment pour l'accès à certains emplois ou à certaines institutions telles que les universités. On constate d'ailleurs que ces dernières, à la fois lieux des débats et des conflits intellectuels, ont parfois été notre seule fenêtre d'observation, réductrice et souvent dépréciative du multiculturalisme américain, au détriment de l'étude et de la connaissance de la société civile³⁰.

Ainsi, ces trois dernières décades sont donc marquées par une nouvelle approche de la différence et l'apparition de nouveaux concepts : multiculturalisme, pluralisme, *affirmative action*, etc.... à l'aune desquels il nous faut mesurer l'évolution de la bibliothèque publique. Comment cette institution a-t-elle réagi et intégré cette nouvelle donne ? C'est ce que nous étudierons dans les deux prochaines sous-parties.

2 . L'évolution du multiculturalisme dans les bibliothèques publiques

Nous verrons dans cette partie que la bibliothèque publique américaine semble s'être ouverte au multiculturalisme bien avant qu'il ne devienne d'actualité dans les années quatre-vingts, mais sans pour autant avoir abandonné son rôle de matrice démocratique pour l'acculturation des minorités ethniques et des nouveaux arrivés.

³⁰ cf. notamment : TODOROV, Tzvetan. Du culte de la différence à la sacralisation de la victime. *Esprit*, juin 95, no. 212, p. 90-102. Où l'auteur globalise les problèmes de l'Université à la société tout entière.

Contrairement à certaines institutions où l'une a chassé l'autre, la fonction intégratrice et assimilatrice semblent toujours coexister dans ces établissements à part entière.

a) Un terrain spécifique et propice

Outre leur nature réactive et réflexive, plusieurs éléments expliquent aussi l'implication naturelle, mais aussi parfois forcée, des bibliothèques dans les services aux minorités ethniques et la prise en compte de leurs différences linguistique et culturelle au cours de ces trente dernières années.

On constate tout d'abord que l'évolution de la composition démographique de la société américaine évoquée plus haut s'accompagne dans les années soixante d'un changement radical dans la géographie humaine du pays.

D'une part, la concentration des minorités linguistiques dans certains Etats accentue, en l'accéléralant, le problème de la non intégration des nouveaux immigrants devenu de plus en plus visible et donc indéniable. Les zones caractéristiques de leur fixation furent essentiellement les cinq Etats du Sud-Ouest (Californie, Texas, Nouveau Mexique, Colorado et Arizona) pour les populations hispaniques, ainsi que les Etats du Nord-Est (New York, Illinois et Ohio). On retrouve d'ailleurs aujourd'hui cette caractéristique puisqu'environ 80% des étrangers arrivés aux Etats-Unis ces cinq dernières années se sont installés dans cinq Etats seulement : Californie, New York, Illinois, Texas et Floride. Le multiculturalisme s'impose donc progressivement comme un problème localisé dans certaines parties des Etats-Unis, essentiellement frontalières ou côtières,.

D'autre part, ce mouvement s'allie dans les années soixante à une transformation radicale du tissu urbain qui voit la classe moyenne et aisée migrer vers les banlieues résidentielles, et abandonner les centres villes aux plus démunis, appartenant généralement à la minorité noire, et aux nouveaux immigrants³¹. En plus d'être localisée à certains Etats seulement, la question de la diversité linguistique et culturelle s'impose donc également aux Etats-Unis comme un phénomène urbain touchant surtout le centre des grandes métropoles plutôt que leur périphérie, contrairement à la situation française (*cf.* C.3), même si cela se dément dans certaines "villes nouvelles" de Californie.

³¹ Cette paupérisation a d'ailleurs pour effet de réduire considérablement les revenus des villes et donc les moyens des bibliothèques. *Cf.* LACY, Dan. Social change and the Library : 1945-1980. In KNIGHT, D et NOURSE, S. *Libraries at large : tradition, innovation and national interest*. New York : Bowker, 1989. p.5.

Les bibliothèques se retrouvent donc au coeur et au service de communautés composites et étrangères, dans les deux sens du terme, qui ont sûrement des besoins, mais lesquels ? Dès lors, la perte de leur public naturel conduit *de facto* ces établissements à repenser leurs missions, et à envisager la transformation de leur offre et la création de nouveaux services, sous peine de disparition. En ce sens, ce qu'on interprète souvent comme la conséquence de la philosophie égalitaire et démocratique du service pour TOUS sans discrimination, procède aussi dans de nombreux cas d'un pragmatisme et d'un "opportunisme de survie", les services aux minorités apparaissant comme la seule voie de salut pour la bibliothèque.

Enfin, le dernier élément prépondérant concerne la mise en place d'un cadre financier favorable aux bibliothèques, s'inscrivant dans la politique plus large envers les exclus de la société et les personnes économiquement, culturellement et physiquement désavantagées à cette époque. Ainsi, la création en 1964 d'un fonds Fédéral spécial appelé *Library Services and Construction Act* (LSCA), concrétisant, dix ans après, le *Library Services Act* de 1956, va alors permettre aux bibliothécaires d'expérimenter de nouveaux services jusqu'en 1990, date où le LSCA se transformera en LSTA (*Library Services and Technology Act*) aux visées assez différentes. L'impératif de service et d'intégration sociale des minorités linguistiques sera à nouveau reformulé en 1979 dans les conclusions et les recommandations de la Conférence de la Maison Blanche pour la Bibliothèque et les Services d'Information. Pour symbolique qu'il paraisse, cet événement marque cependant la prise de conscience des problèmes des bibliothèques, et de leur potentialité, par les gouverneurs et leur entourage politique.

Ainsi, les bibliothèques publiques se trouvent socialement impliquées, dès la fin des années soixante, dans ce qui fut appelé à l'époque la "Guerre contre la Pauvreté" (*War on Poverty*), inaugurée en 1964 par l' *Economic Opportunity Act* afin de redonner corps au tissu urbain et socialiser à nouveau les centres des cités.

Malgré le petit nombre d'établissements participant dès les premières années à ce programme³², les initiatives vont s'accélérer au cours de la décennie suivante sous l'impulsion financière, loin d'être cependant substantielle, du Gouvernement Fédéral.

b) L'implication des bibliothèques publiques

Le paysage des premières réalisations est assez composite. En effet, les bibliothécaires se lancent dans la création de services autour du concept empirique

³² cf. *Library service to disadvantaged : a study based on responses to questionnaires from public libraries serving population of over 15 000*. Chicago : ALA, 1969. Bilan très mitigé faisant le constat des insuffisances.

d'*outreach* que l'on pourrait traduire ici par : activité pour encourager les gens à bénéficier des avantages sociaux de la bibliothèque, les américains utilisant aussi le terme de *stimulation* auprès de leur *noneclientele*. Plus qu'éthiques ou égalitaires, les raisons de leur action sont avant tout sociales et la langue ou la culture est plus un moyen, un outil pour atteindre et attirer ces minorités, considérées comme handicapées, la littérature professionnelle parlant alors de *disadvantaged*, *disabled* ou *special public*, que le signe d'une reconnaissance ou d'une volonté de légitimer leur culture auprès du reste de la communauté.

Les minorités noire et hispanique sont les deux premières catégories concernées par l'installation d'annexes avec des collections spécifiques ou en langue étrangère. On voit alors s'ouvrir à New York et à Queens, deux centres pour la culture noire américaine (*North Manhattan Project* et *Langston Hughes Community Library*) qui viennent s'ajouter au *South Bronx Project* créé en 1967 pour desservir les 200 000 Porto Ricains concentrés dans le nord de la ville.

Dans le même temps, le Texas et le Nouveau Mexique expérimentent des programmes pour la communauté hispanique dont les plus notoires sont ceux d'El Paso où s'ouvre une annexe bilingue avec ouvrages et personnels hispanophones, de San Antonio avec ses programmes pour apprendre aux mères à lire à leur enfant des contes dans leur maternelle, ainsi ceux de la petite ville de Corpus Christi qui, après avoir initié un projet bibliobus avec des livres en espagnol, ouvrira une bibliothèque qui sera fréquentée à 85% par des Mexicains. Une enquête menée en 1979 montrera que 68 collections en espagnol auront été créées durant cette décennie, totalisant 263 000 volumes généralement concentrés dans les grandes métropoles : Atlanta, Denver, Los Angeles, New York, Houston et Chicago³³. Ce chiffre vient relativiser l'ampleur de l'effort mené sur l'ensemble du territoire américain.

Mais le programme le plus marquant, avec peut-être celui de la bibliothèque publique de Miami destiné aux réfugiés Cubains, sera La *Biblioteca Latinoamerica* à Oakland, en Californie, qui développe pour la première fois, à partir de 1973, la notion de service de référence personnalisé pour la communauté hispanique, service amené à devenir plus tard un modèle pour toute la profession. En effet, ce service se distingue de la philosophie générale d'alors qui aborde le problème des minorités linguistiques sous l'angle de la communauté, et non des besoins individuels, car il propose une alternative aux services indirects essentiellement basés sur des collections ou des programmes collectifs.

³³ BEZUGLOFF, Nathalia. Library services to non-English-language ethnic minorities in the United States. *Library Trends*. no 29, 1980, p. 266-271.

Enfin, la minorité des Indiens d'Amérique, moins concentrée dans les zones urbaines, fut plus difficile à toucher même si certains Etats mirent en place, entre 1971 et 1975, des bibliobus avec l'aide de l'Association Nationale pour l'Education des "Indiens". Les principaux projets apparaissent surtout au début des années quatre-vingts, la bibliothèque de Chicago créant notamment un centre d'information et de référence pour les 20 000 résidents indiens de la ville.

Quant aux communautés asiatiques, elles ne seront faiblement desservies qu'à partir du milieu des années quatre-vingts, après l'arrivée massive de la communauté vietnamienne et la sensibilisation de l'opinion publique. Jusque là, on ne trouve que quelques annexes proposant des collections asiatiques dans les quartiers *chinatowns* des métropoles côtières, les plus actives étant celles de New York et de San Francisco.

Les années soixante-dix sont donc bien plus une période d'action que de réflexion, de mise en pratique et de recherche d'une relative visibilité des nouveaux services. Il est alors intéressant de voir le peu de discours critique dans la littérature professionnelle de cette époque s'attachant essentiellement à décrire les diverses expériences et les problèmes techniques apparus, plutôt qu'à mettre en perspective les formes et les conséquences de cette nouvelle orientation.

L'offre multiculturelle se réduit donc pour les bibliothèques à deux problèmes pratiques : comment acquérir et traiter des collections en langues étrangères d'une part et comment recruter du personnel compétent d'autre part.

Ces préoccupations bibliothéconomiques vont être formalisées par les conclusions rendues à Munich, lors de la conférence générale de l'IFLA-1983, par le groupe de travail sur les minorités ethniques et linguistiques. Les préconisations s'articulent autour de trois points : la connaissance de la communauté minoritaire et la recherche d'interlocuteurs en son sein, le recrutement de personnels dans la minorité visée et la sensibilisation de la profession aux questions de la différence, notamment par des cours dans les écoles professionnelles, et enfin l'attention portée à la nature et au niveau des documents avec la mise en place de coopération professionnelle pour l'achat et le catalogage.

Les années quatre-vingts voient donc la rationalisation des pratiques de la décennie précédente par la parution de guides et autres outils bibliothéconomiques ainsi que la naissance d'une coopération tant nationale, où fleurissent les associations spécialisées de bibliothécaires³⁴, qu'internationale, par le biais des travaux de l'IFLA³⁵ où les exemples australien et canadien éclairent aussi les bibliothécaires américains.

³⁴ American Indian Library Association (AILA), Asian/Pacific American Library Association (APALA), Chinese-American Library Association (CALA) et REFORMA : the national association to promote library services to the Spanish speaking.

Comment les bibliothèques publiques appréhendent-elles alors le tournant des années quatre-vingt-dix durant lesquelles de nouvelles polémiques apparaissent notamment autour de l'*Affirmative Action*, du Politiquement Correct (*Correctness Policy*) et de l'élargissement du pluralisme culturel à d'autres groupes que les minorités linguistiques, jetant dès lors l'anathème sur les institutions publiques accusées par les uns de ne pas assez respecter et représenter la diversité culturelle du pays et, par les autres, de diviser la société.

c) Les années 90 : Questionnements et limites

Si les bibliothèques publiques demeurèrent en général étrangères à ce procès, c'est peut-être qu'à l'instar de l'anticipation des mouvements d'assimilation du début du siècle ainsi que de celui des Droits Civiques des années soixante, les établissements semblent aussi avoir précédé sinon les mutations de la société du moins les polémiques qui en résultèrent à la fin des années 80. L'intégration dans leurs services et leurs missions, même empirique, de la différence culturelle apparaît si naturelle à certains bibliothécaires, qu'ignorant la mutation des attendus derrière les permanences apparentes de l'institution, ces derniers iront même jusqu'à penser que sous les multiples vocables d'assimilation, d'acculturation et d'intégration, la bibliothèque a finalement toujours servi ses minorités de façon identique³⁶.

En fait, passant en l'espace de vingt ans d'une justification sociale à une vision égalitaire de l'intégration des minorités historiques et ethniques, les bibliothèques américaines ont peu à peu considéré ces dernières non plus comme un public spécifique, mais de plus en plus naturel, en droit d'obtenir les mêmes services que le reste de la population, en plus d'une représentation paritaire de leur culture. Nous verrons plus loin que ce public, plus intégré, est également devenu à la fois plus multiple et autonome ainsi, que plus demandeur au fil de sa familiarisation avec l'institution. Ceci explique ainsi la coexistence de services très différents allant du cours d'anglais aux programmes culturels, en passant par les collections en langues étrangères.

L'égalité fiscale devient alors récurrente dans la littérature professionnelle et s'avère souvent être l'ultime argument des professionnels pour répondre aux opposants du multiculturalisme : «en matière de coûts, il est toujours utile de faire ressortir que les citoyens des minorités payent des taxes comme tous les autres et ont droit à voir leurs

³⁵ Multicultural communities : guidelines for library service. London : IFLA, 1987.

³⁶ OLIVIER, Lee. Survey on services to multicultural populations. *Public Libraries*, vol. 33, no. 4, p. 197-204. Où l'auteur met en garde de ne pas plaquer des noms différents sur des services identiques.

besoins satisfaits»³⁷. Les services s'orientent donc plus vers une information démocratique, notamment sur les ressources de la communauté pour les minorités.

Il est alors intéressant de voir que cette mutation s'est opérée de façon autonome par simple effet miroir des communautés locales. En effet, et contrairement à leurs homologues universitaires, les bibliothèques publiques américaines ont été peu sensibles à la fois aux modèles intellectuels produits par l'Université, mais aussi aux controverses qui l'animèrent, comme en témoigne l'absence de références aux travaux académiques dans les écrits des professionnels créant ces vingt dernières années leur propre argumentaire.

Cependant, quelques articles refusant le mythe multiculturel d'une société "mosaïque", où toutes les pièces auraient la même valeur et le même poids, ont interrogé ces dernières années le rôle réel de la bibliothèque publique dans une société inégalitaire toujours sous-tendue par une hiérarchie raciale implicite. Ces préoccupations sont apparues d'autant plus prégnantes que le climat politique et les nouveaux conservateurs (hommes politiques) semblaient paradoxalement défendre l'*Affirmative Action* et les politiques de contrôle du langage dites du "politiquement correct".

La question posée est alors de savoir si finalement l'offre de collections et de programmes culturels destinés aux minorités ne contribue pas plus, par un effet pervers, à leur ghettoïsation qu'à leur intégration dans la société.

Certes, si les études montrent aujourd'hui que la ségrégation des minorités repose généralement moins sur des déterminants culturels que sur des facteurs économiques et sociaux, la reconnaissance des cultures minoritaires peut cependant contribuer à l'enfermement symbolique, voire folklorique des communautés. Elle participe aussi de la banalisation et de l'acceptation des injustices sociales³⁸ transcrites en langage multiculturel par le terme de différences. Ainsi, et en dépit de leur bonne volonté à établir des passerelles entre les cultures, les bibliothèques publiques risqueraient donc de favoriser une nouvelle forme de racisme passif et le renfermement identitaire de populations déjà ostracisées dans les faits. Certains auteurs défendent l'idée que la bibliothèque perpétue et renforce les divisions ethniques et raciales aux Etats-Unis et que les bibliothécaires devraient seulement satisfaire les besoins intellectuels de leurs usagers, sans les catégoriser culturellement par leur appartenance ethnique et linguistique³⁹.

³⁷ WERTHEIMER, Leonard. Library services to ethnocultural minorities : philosophical and social bases and professional implications. *Public Libraries*, vol. 26, no. 3. p.101.

³⁸ PETERSON, L. Multiculturalism : affirmative or negative action ?. *Library Journal*, vol. 120, no. 12, p. 31.

³⁹ BRYANT, David. Multiculturalism : the new racism. *Library Journal*, vol. 119, no. 2, p. 54.

Dans la lignée de ces questionnements, certains bibliothécaires mettent alors en perspective les modalités du multiculturalisme en bibliothèque qui privilégient selon eux encore trop souvent les services indirects et l'approche communautaire par rapport à la prise en compte des besoins individuels. Depuis l'article précurseur de BIRDSALL en 1985⁴⁰, l'idée que seuls les individus, et non les groupes, ont des besoins d'information a progressivement conduit les bibliothécaires, encore trop peu nombreux, à repenser la "diversité derrière la diversité" et à passer de l'*inter-* à l'*intraculturel*. Chaque groupe linguistique apparaît de plus en plus complexe, l'origine géographique et le niveau socio-culturel des individus pouvant expliquer des rapports très différenciés au livre et à la bibliothèque⁴¹. Cependant, une telle approche se voit *de facto* réduite par les limites financières et le manque de personnel qualifié des bibliothèques qui ne permettent pas toujours d'affiner l'offre en personnalisant les ressources et les services qui demeurent très souvent indifférenciés. De plus, la faible tradition sociologique de la bibliothèque américaine habituée à segmenter son public selon une typologie assez simple : WASP/minorités, "normal"/handicapé, jeune/adulte, etc..., contribue peu à favoriser une vision complexe des minorités.

Outre cette complexification interne, les bibliothèques publiques se trouvent aussi confrontées à l'élargissement du pluralisme culturel à d'autres groupes tels que les communautés homosexuelles "gays" et lesbiennes ou encore les mouvements féministes. Si l'euphorie multiculturelle des dernières années assimile ces groupes et leurs problèmes à ceux des minorités linguistiques, les bibliothécaires pensent, en règle générale, que ces minorités ne sont fonctionnellement pas désavantagées et que leurs besoins informationnels et culturels, sont en grande partie identiques à ceux du reste de la population, et doivent, s'ils en diffèrent, simplement être satisfaits par l'offre générale, en vertu du *Library Bill of rights* garantissant tous les points de vue dans l'établissement. On constate alors que les études relatives au multiculturalisme n'incluent généralement pas ses nouvelles minorités dans leur champ d'investigation.

Le rapport de la bibliothèque publique à la question du multiculturalisme, lorsqu'il existe dans les faits (voir ci-après), s'avère donc assez atypique. Tout d'abord, cette institution, socialement très réactive, semble avoir constamment suivi ou essayé de suivre au plus près les mutations de la société en demeurant extérieure aux controverses, en raison notamment de sa mission d'accueil et de service pour toute la communauté. De plus, son public n'étant pas captif, la contestation des sélections qu'elle n'a

⁴⁰ BIRDSALL, William. Community, individualism and the public library. *Library Journal*. vol.110, no. 18, p.21-24.

⁴¹ Bien qu'appartenant tous deux au groupe du public hispanique, les besoins d'un médecin péruvien installé depuis dix ans aux Etats-Unis sont différents de ceux d'un ouvrier cubain fraîchement arrivé.

finalement pas à exercer est donc moindre, même si ces dernières existent dans les faits de façon indirecte dans le choix de l'offre proposée.

De ce fait, les bibliothèques publiques ont anticipé depuis ces dernières années le mouvement d'interrogation animant actuellement certaines institutions menacées d'implosion *multiculturelle* (à l'exemple de certaines universités ou du système éducatif dans certains Etats comme la Californie), en questionnant les modalités de leur offre et l'impact réel d'une ouverture multiculturelle tous azimuts. Ces établissements semblent alors ne prendre en compte que les minorités historiques et linguistiques, laissant de côté les "nouvelles" minorités identitaires.

Finalement, si le chemin pour y accéder reste autant en débat qu'en construction, les buts à atteindre et leurs bénéfices pour l'ensemble de la société font aujourd'hui consensus dans la profession. On pourrait les résumer aux trois points proposés en 1995 dans son article par SOMMERVILLE⁴² : éduquer et acculturer les nouveaux immigrants et les minorités pour en faire des citoyens conscients et informés, développer le plus tôt possible leur amour de la bibliothèque pour qu'ils la soutiennent ensuite et enfin servir toutes les cultures en étant le lieu des interactions permettant ainsi la compréhension et l'acceptation des différences ethnoculturelles.

Voyons alors la réalité numérique et pratique par laquelle se matérialise aujourd'hui ce cadre intellectuel en essayant d'en évaluer sinon l'efficacité, du moins l'activité réelle et le succès auprès des minorités concernées.

3 . La bibliothèque publique en action(s) : entre mythe et réalité

Peu d'enquêtes ont récemment donné une vision synthétique de la situation des services aux minorités culturelles dans les bibliothèques américaines et il est d'ailleurs intéressant de constater que les statistiques annuelles de l'ALA ne comportent même aucune rubrique traitant des activités tournées vers ce type de public. Nous utiliserons donc, en plus de la littérature générale sur le sujet, les résultats de la dernière enquête en date, menée en 1992⁴³ auprès de 493 bibliothèques, ainsi que certains renseignements fournis par l'article de SCHEPPKE comparant les usages de 1991 à ceux de 1948⁴⁴ dans les bibliothèques publiques.

⁴² SOMMERVILLE, M.R. Global is local. *Library Journal*, no. 120, 1995. p. 131-133.

⁴³ OLIVIER, Lee. Survey on services to multicultural populations. *Public Libraries*, vol. 33, no. 4, p. 197-204.

⁴⁴ SCHEPPKE, Jim. Who is using the Public Library ?. *Library Journal*. vol. 119, no. 17, 1994, p. 35-37.

On doit cependant reconnaître dès à présent les limites méthodologiques de ces deux études et l'approximation dans la définition de leurs catégories sociologiques, puisque les bilans sont faits à partir des réponses, représentant seulement 50% de l'échantillon de départ, ce dernier étant déjà fort réduit pour l'ensemble des Etats-Unis. Si les chiffres avancés sont à prendre avec précaution, ils donnent cependant une idée du développement des services.

a) Les limites structurelles

Aux Etats-Unis, deux éléments semblent directement influencer sur la mise en place et le développement des services aux minorités : le budget et les personnels.

En effet, on constate en premier lieu une très forte corrélation entre l'existence de services multiculturels et les moyens financiers de la bibliothèque. Plus ces derniers sont bas et moins les bibliothèques tendent à se diversifier. Cette caractéristique est fondamentale lors de restrictions budgétaires, comme ce fut le cas ces dernières années dans certaines villes de Californie⁴⁵ où l'inversion du rapport majorité/minorité, entre la communauté hispanique plus importante que la population blanche, a vu se réduire les services pour cette dernière devenue en l'occurrence le groupe culturel minoritaire. Dans ce cas, l'homogénéisation de la bibliothèque s'est faite au détriment de la communauté originelle.

Ainsi, il s'avère qu'aucun établissement dont le budget est inférieur à 15 dollars par habitant ne développe des activités multiculturelles, même si la diversité de la population de leur ville justifierait parfaitement des collections ou des services dans ce sens. A l'inverse, 90% des bibliothèques recevant plus de 30 dollars par habitant dans des villes multi-ethniques possédaient, en 1992, des services ou une offre spécifiques dédiés aux minorités culturelles. Le fait que des bibliothèques, mieux financées, dans certaines villes plus homogènes créent parfois des services pour les minorités ethno-culturelles, pourtant numériquement très marginale, prouve également l'importance du facteur pécuniaire.

Ce phénomène d'effet de seuil budgétaire s'accompagne aussi du problème de la taille critique, en valeur absolue, des communautés étrangères présentes dans la cité, car certaines minorités linguistiques sont parfois si réduites que leurs besoins ne représentent pas une cible visible, et donc prioritaire pour la bibliothèque, qui argue généralement de limites financières pour ne pas y répondre. Les propos du

⁴⁵ Cf. notamment : REYNOLDS, Brian. *Saving public libraries in California : some suggested solutions* [en ligne]. (page consultée le 13/11/1997). Adresse URL : <http://www.Iff.org/advocacy/reynolds.html>.

bibliothécaire d'un petit établissement du Tennessee illustrent parfaitement ce problème : « *Je pense que dans notre communauté, il serait irresponsable de consacrer plus de temps et d'argent pour servir un très petit segment de la population... et on ne sert déjà pas correctement la majorité des habitants* »⁴⁶.

On comprend mieux pourquoi l'offre multiculturelle se situe surtout dans les grandes villes des Etats-Unis, alors qu'il est statistiquement avéré, qu'à partir de 50 000 habitants, les villes possèdent généralement toutes au moins 12 groupes linguistiques en moyenne. Ainsi, 38% des bibliothécaires ayant répondu à l'enquête de 1992 déclaraient servir les besoins de leur population multiculturelle de la même façon, et avec les mêmes outils, que le reste de la communauté.

L'autre limite au développement du multiculturalisme en bibliothèque apparaît autour des questions des personnels et de leur recrutement. En effet, les bibliothèques américaines trouvent aujourd'hui difficilement des bibliothécaires issus des minorités, ou possédant au moins un arrière-plan culturel et linguistique proche des groupes desservis par la bibliothèque. Les limites, et paradoxalement les effets pervers, de *l'Affirmative Action*, en place depuis le début des années soixante, apparaissent ainsi dans tous les articles, de ces cinq dernières années, relatifs au multiculturalisme en bibliothèque.

En fait, les bibliothèques publiques semblent, d'une part, être victimes du filtrage universitaire opéré en amont⁴⁷ de leur recrutement et souffrent d'autre part du réel désintérêt des étudiants d'origine étrangère qui, réussissant scolairement, et donc socialement, sont peu enclins à épouser une profession faiblement rémunératrice autant que peu valorisante en terme d'image (*Cf.* le cas de Queens dans notre rapport de stage, p.7). A cela s'ajoutent aussi le pouvoir d'acculturation et l'abrasion des particularismes par le système éducatif qui fait bien souvent perdre aux candidats potentiels le lien à leur culture d'origine, dont ils n'étaient déjà parfois que les représentants de la seconde ou troisième génération.

Pour pallier à cette désaffection, la bibliothèque de Queens vient d'ailleurs de mettre en place un programme fort intéressant, appelé *Page fellows program*, où chaque bibliothécaire peut, s'il le désire, encadrer et devenir le tuteur d'un élève de lycée, appartenant de préférence à un groupe minoritaire, et lui transmettre sa passion et l'envie de travailler plus tard dans une bibliothèque. Le *Mentor* et son "disciple" se

⁴⁶ *Ibid.*, p.199.

⁴⁷ Mc COOK, Kathleen. Diversity deferred : where are the minority librarians ?. *Library Journal*, vol. 119, no. 18, p. 35-38

rencontrent deux heures par semaine autour de projets et de séminaires liés au monde de l'information et des bibliothèques.

Ainsi, et malgré toute leur bonne volonté et une réelle acuité aux besoins des minorités culturelles, les professionnels des bibliothèques font cependant l'expérience de l'altérité, et d'une empathie indépassable, lorsqu'ils ne se révèlent pas être eux-mêmes issus de la culture visée. A ce titre, on observe également un débat récurrent dans la littérature professionnelle sur la trop grande homogénéité de la formation des bibliothécaires ainsi que sur les inégalités des perspectives de carrière dans les bibliothèques selon le groupe d'appartenance ethnique⁴⁸.

Mais la question des moyens financiers et des compétences culturelles des bibliothécaires s'avère aujourd'hui surtout préoccupante en raison de la fixation des minorités hors des grandes métropoles et de leur représentation progressive, mais diffuse, dans l'ensemble du pays. Certains Etats, ainsi que certaines villes, petites et moyennes, qui n'avaient jusqu'à présent aucune tradition de service envers ce type de public, sont désormais saisis par cette nouvelle donne. On s'aperçoit dès lors que le multiculturalisme semble entrer dans une nouvelle phase, celle de sa déconcentration urbaine, impliquant désormais de petites bibliothèques, peu dotées ou peu sensibles à ce type de problématique.

Le risque est donc de voir se développer, en marge de services de plus en plus exemplaires dans les grandes villes, l'absence d'une prise en compte des cultures minoritaires qui n'atteindraient pas une taille critique dans le reste du pays.

b) Deux modèles opposés : l'exemple californien et le mirage de Queens

L'action multiculturelle des bibliothèques publiques se décline aux Etats-Unis selon trois modalités qui correspondraient à une gradation dans la profondeur de l'offre :

- les collections en langues étrangères.
- l'animation, notamment par le biais de programmes culturels
- les services spécifiques.

Aussi, si toutes les bibliothèques desservant des minorités culturelles recourent, de façon plus ou moins inégale, à ces trois vecteurs, elles le font de manières fort différentes : par extension ou concentration.

En effet, certains établissements intègrent et mêlent cette offre aux structures préexistantes, (c'est le cas des bibliothèques publiques de Queens, de Chicago ou de

⁴⁸ LIFER, Evan et NELSON, Corinne. Unequal opportunities : race does matter. *Library Journal*. nov. 97, p.42-46.

Cleveland), alors que d'autres développent des centres de ressources ou des annexes spécialisés et uniquement réservés aux usages d'une minorité particulière (c'est le cas des principales villes de Californie).

Or, s'il faut souligner l'importance de la structure démographique de la Californie, où les problèmes de multiculturalisme se résument à une partition duale qui voit s'affronter une majorité d'Américains de "souche" au groupe, de plus en plus important, des hispaniques (entre 30 et 50% de la population à certains endroits) et à celui, plus réduit, des populations d'origine Asiatiques, le modèle californien résulte aussi de la mise en place, par la bibliothèque de l'Etat, d'un programme de financement de ce type de structures indépendantes. On constate alors sur la carte ci-dessous les résultats d'une telle politique.

Répartition des annexes spécialisées en Californie⁴⁹

Les bibliothèques des principales villes californiennes reflètent donc, autant qu'elles renforcent, les séparatismes identitaires de leurs communautés, même si les bibliothécaires déclarent que ces centres sont aussi destinés à la population américaine "de souche" pour y rencontrer et y découvrir la culture de l'autre ! Il n'en reste pas moins que le désenclavement d'une telle politique est difficile car elle se justifie aussi par la

⁴⁹ Source : DU MONT (R), BUTTLAR (L), CANYON (W). *Multiculturalism in Libraries*. Westport (Con.) : Greenwood Press, 1994. p.165.

géographie ethnique des tissus urbains : comment empêcher de ne trouver que des bibliothécaires hispanophones, des ouvrages et des programmes exclusivement en espagnol dans une annexe de quartier où la population est à majorité hispanique ?

A l'inverse, l'exemple de la bibliothèque publique de Queens, à New York, (Cf. rapport de stage) est très représentatif de ce que peut donner la "logique de miroir" poussée à l'extrême. On y voit en effet une offre plurielle et des services reflétant au plus près la mosaïque des différentes composantes de la communauté d'habitants. Or, si on retrouve généralement cette caractéristique, de façon atténuée, dans les autres bibliothèques américaines, c'est plus en raison de la configuration de leurs cités, que du refus de ces établissements à créer de la diversité là où finalement il n'y a affrontement qu'entre quelques groupes principaux seulement.

Ainsi, la spécificité démographique de Queens, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs aux Etats-Unis, explique en quelque sorte la configuration du réseau des 63 bibliothèques. En effet, selon le recensement décennal de 1990, 36% de la population de Queens étaient nés à l'étranger et 43% des individus parlaient, à la maison, une des 77 langues, autres que l'anglais, identifiées dans le *borough*. La répartition géographique de ces populations originaires de plus de 150 pays, et bien souvent nouvellement immigrées puisque 7,5% d'entre elles habitaient à l'étranger avant 1985, est très intéressante et explique en partie, tout angélisme mis à part, le climat de bon voisinage et d'entente interculturelle régnants dans Queens.

En fait, aucune minorité ne se trouve réellement majoritaire dans une quelconque partie du *borough* et les quartiers voient le plus souvent cohabiter plusieurs communautés étrangères dont les plus représentées dans le *borough* de Queens sont d'origines hispanique, chinoise, coréenne, indienne, russe et haïtienne. Cette mosaïque géographique de populations crée donc une certaine dynamique culturelle, mais également économique, en évitant toute tentation de renfermement, de revendication et de conflit identitaires. Contrairement au *borough* avoisinant de Brooklyn, ou même de Manhattan, où les quartiers sont ethniquement beaucoup plus homogènes, la topographie de Queens conditionne en un sens la physionomie de la bibliothèque et l'offre de programmes destinés à servir la mixité des communautés linguistiques d'un quartier plutôt qu'à conforter la majorité qui y habite.

Ce qui est intéressant à Queens est la manière dont l'offre multiculturelle, répartie sur l'ensemble du *borough*, est construite : d'une part de façon transversale grâce à un service de 7 personnes, le *New Americans Program*, spécialement dédié, depuis 1977, à l'acquisition et à la répartition des documents en langues étrangères ainsi qu'à l'organisation de programmes culturels et pratiques pour les nouveaux arrivants de

Queens (Cf. Rapport de stage. p.20-23) ; d'autre part, de façon locale et adaptée à l'échelle de chaque annexe où le personnel, appartenant bien souvent aux minorités représentées dans la proche communauté, élabore une offre et des services adéquats.

Défendant le principe de proximité, la bibliothèque de Queens a toujours refusé de créer des pôles ou centres de ressources spécialisés qui répondraient aux besoins des groupes linguistiques les plus importants du *borough*. Les annexes sont donc un véritable lieu de coexistence et d'échange des différences culturelles, loin de toute ghettoïsation identitaire.

c) Quelle évaluation des pratiques et des usages ?

Tout immigrant entretient une familiarité plus ou moins grande avec les livres et les bibliothèques publiques lorsqu'il arrive aux Etats-Unis. Qu'il soit inexistant ou intensif, ce rapport s'explique en partie par la culture d'origine définissant une relation particulière avec l'écrit, que l'origine sociale, le milieu socio-culturel et le caractère, propres à chaque individu, développent ou atténuent.

Ainsi, les bibliothèques publiques américaines doivent, en plus de faire face aux problèmes de langue et de culture étrangères, composer avec la multiplicité des habitus sociaux de ces nouveaux arrivants, devenus usagers potentiels par le simple fait de leur intégration à la communauté d'habitants.

Or, si la philosophie libérale et non prescriptive de la bibliothèque publique devrait en théorie ne pas changer les besoins de ces nouveaux utilisateurs (tant pis s'ils n'en ont pas !), mais seulement les satisfaire, comme pour ses publics classiques, on constate qu'il n'en est rien, et que cette institution s'avère être *a contrario* un véritable creuset qui tente de développer leurs pratiques, en général plutôt réduites, et de transformer leurs usages en essayant de rendre les services de la bibliothèque indispensables. La position des bibliothèques est donc très intéressante car elle tranche avec l'idée que l'on se fait, depuis l'Europe, de la "guerre des cultures" aux Etats-Unis.

En fait, la bibliothèque publique, lorsqu'elle décide de s'impliquer dans l'offre multiculturelle, se voit bien plus obligée de stimuler la demande, de créer des besoins et de faire prendre conscience de leur culture aux minorités, qu'elle n'a à se protéger des pressions et des revendications communautaires qui tenteraient de la récupérer comme instrument identitaire. Aussi, la littérature professionnelle souligne-t-elle bien le mélange de crainte, d'ignorance, d'indifférence et de réticence naturelles des minorités culturelles envers cette institution officielle.

La question est alors de savoir si la bibliothèque publique est efficace pour les minorités ? Et de quelle manière ? Une réponse simple, mais pourtant bien appropriée

au pragmatisme américain, serait de dire : si des services sont mis en place, c'est qu'ils fonctionnent...

En fait, si les bibliothécaires demeurent toujours très pessimistes, les résultats sont cependant plutôt favorables, lorsqu'on les compare notamment à la fréquentation des bibliothèques par ces mêmes populations dans leur pays d'origine, sachant qu'elles ont ici à franchir la barrière de l'inconnu et de la langue. L'enquête de 1991 sur les usages de la bibliothèque montrait que si 56% des adultes de "race blanche" desservis par une bibliothèque s'y étaient rendus l'année précédente, les chiffres s'élevaient à 38% pour les hispaniques, 42% pour les noirs Américains et 52 % pour les "autres races".

Ces chiffres traduisent bien la sociologie différenciée à laquelle les bibliothécaires ont recours pour anticiper et appréhender les réactions de ces publics. La bibliothèque de Queens est en ce sens un véritable laboratoire où l'on peut vérifier les différents positionnements des minorités face à l'institution, tels la velléité du public d'origine hispanique⁵⁰ ou bien à l'opposé la voracité du public d'origine russe ou chinoise. En effet, alors que les premiers fréquentent moins la bibliothèque, n'osent généralement pas emprunter plus d'un livre à la fois et sont souvent timorés pour demander des informations et poser des questions au bibliothécaire, les seconds sont totalement à l'aise, formulent des requêtes, déposent des listes d'acquisition et empruntent les ouvrages par 25.

Cependant, si les minorités se différencient par certaines de leurs pratiques, par exemple, on pourrait difficilement voir arriver à la bibliothèque le grand-père, le père et le petit-fils d'une même famille d'origine hispanique alors qu'il est très fréquent d'y voir cette configuration de trois générations avec la minorité chinoise⁵¹, elles ont pourtant des usages et des recours identiques de la bibliothèque : le grand-père mexicain et le grand-père chinois ont peut-être tous deux besoin d'apprendre l'anglais, les pères péruvien et chinois veulent savoir comment remplir leur feuille d'impôt et les petits-fils d'origines mexicaine et chinoise restent à la bibliothèque après l'école pour faire leur devoir avec un tuteur de la bibliothèque.

Ainsi, cet exemple montre bien la distinction entre pratiques (culturelles) et usages (sociaux) qui nous semble être fondamentale pour le multiculturalisme dans les bibliothèques publiques américaines. D'un côté, ces dernières intensifient, diversifient et multiplient les types de support, de programmes et de collections en fonction des

⁵⁰ L'enquête de 1991 montrait que 41% des enfants d'origine hispanique n'utilisaient pas la bibliothèque contre seulement 22% pour le groupe des enfants de "race" blanche".

⁵¹ [Cas fréquemment observé à Queens]. Le grand-père, parlant le chinois mais ne le lisant pas, prendra généralement une cassette vidéo, le père prendra un ouvrage en chinois et le petit-fils, scolarisé en anglais, prendra un livre dans cette langue, ou un ouvrage bilingue pour que son père lui lise, ou lui apprenne à lire, le chinois....

différentes minorités, mais de l'autre, elles concentrent, structurent et homogénéisent leurs recours à ces services en induisant, d'une certaine façon, l'apparition de catégories d'usagers type de la bibliothèque, indépendantes de leur origine culturelle. Cette institution n'est donc pas un outil de séparatisme, mais bien au contraire de syncrétisme où les minorités se retrouvent et se mélangent dans des usages communs. C'est là la stratégie de la bibliothèque qui crée des usages pour ensuite susciter, et encourager de façon implicite, des pratiques individuelles, une fois faite l'accoutumance à ces institutions.

A ce titre, on constate que l'une de leur principale fonction intégratrice passe par les cours d'anglais comme seconde langue (ESL - *English as a Second Language*). Cette activité constitue la pierre d'angle de l'offre envers les minorités, dans une majorité d'établissements.

A Queens, par exemple, la bibliothèque paye 23 enseignants pour assurer les 75 classes, réparties dans 24 annexes du *borough*, et auxquelles participent chaque année plus de 3000 personnes. Le réseau des bibliothèques est également doté de six centres de langues (*Adult Learning Center*) où les populations d'origine étrangère, et même autochtones, peuvent suivre des cours d'alphabétisation. Bien d'autres exemples existent aux Etats-Unis dans les bibliothèques de Chicago, Cleveland, Detroit, Huston, etc..., mais on citera seulement ici l'exemple de la Californie où, là encore, ces activités font l'objet d'une programmation à l'échelle de l'Etat.

En effet, le constat fait, ces dernières années, qu'environ 18% de la population californienne (5,9 millions d'habitants sur 32 millions au total) éprouvaient des problèmes d'analphabétisme, pour les minorités hispaniques, et d'illettrisme fonctionnel⁵², pour certains autochtones ou immigrés de plus longue date, a amené la Bibliothèque de l'Etat à encourager et soutenir le développement d'une centaine de programmes répartis dans les principales villes : Los Angeles, San Francisco, San Jose, Oakland, San Diego. Le programme READ/San Diego⁵³, destiné en partie à la forte communauté hispanique de la ville, en est un bon exemple. On voit alors que la bibliothèque ne prend pas tout à sa charge, mais est plutôt l'institution fédératrice entre tous les partenaires sociaux de la ville, qu'elle prête les locaux, le matériel informatique et les ouvrages, ainsi qu'elle paye également la formation des tuteurs volontaires.

Dans l'ensemble, ces d'activités remportent un énorme succès aux Etats-Unis et s'avèrent même très insuffisantes en nombre, comme en témoigne la longueur des listes

⁵² *Functional illiteracy* désigne le fait d'avoir mal intégré ou désappris la lecture par manque de pratique, ce qu'on appelle en France : illettrisme.

⁵³ Cf. Adresse URL : <http://www.sannet.gov/public-library/services/readfact.html>.

ou des files d'attente pour s'inscrire à ces programmes. Elles démontrent pourtant à elles seules que la bibliothèque reste, d'une certaine façon, au coeur des processus d'assimilation.

Deux éléments fondamentaux ressortent donc de l'analyse du rôle et des effets réels de la bibliothèque américaine en matière de multiculturalisme et démontrent la singularité de cet établissement dans le paysage institutionnel des Etats-Unis.

La bibliothèque publique reconnaît d'une part, et de plus en plus, les demandes des minorités culturelles au travers des besoins individuels et elle poursuit, d'autre part, autant, sinon plus, une mission d'acculturation classique par la langue, qu'elle ne renforce, en lui donnant une visibilité, et donc une légitimité, la culture des minorités. Cette institution publique est donc bien le lieu d'une double intégration : individuelle (distinctive) et culturelle (englobante) où la dichotomie entre usages et pratiques s'avère être l'élément dynamique pour consolider et développer les recours à la bibliothèque de la part des minorités culturelles.

C . PISTES DE REFLEXION POUR LES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES

Cette partie n'est qu'une introduction à la réflexion sur le positionnement de la bibliothèque publique en France face à la question du multiculturalisme. Nous désirons seulement, d'une part, attirer ici l'attention du lecteur sur les limites de la lecture publique devant les mutations culturelles et sociales de la société contemporaine part et d'autre part montrer les contre-effets du modèle d'intégration à la française derrière lequel nous nous réfugions trop souvent pour stigmatiser le modèle anglo-saxon, mais également pour justifier notre méfiance et donc notre attentisme à l'égard du pluralisme culturel.

Ainsi, notre propos ne consiste pas ici à généraliser pour dire que rien n'est fait, puisque quelques tentatives ponctuelles semblent déjà avoir transgressé certaines barrières intellectuelles⁵⁴, mais simplement de sensibiliser en rappelant que le plus gros reste à faire et proposer quelques solutions envisageables.

1 . Les limites de la bibliothèque publique

Olivier DONNAT questionnait déjà en 1991 dans un article intitulé *Démocratisation culturelle : la fin d'un mythe*⁵⁵ les limites du modèle culturel français hérité de la tradition des "Beaux-Arts". Ce dernier lui apparaissait inapte à penser et à intégrer la question de l'évolution et de la différence par son refus de prendre en compte le champ culturel dans sa globalité. L'auteur interrogeait également le rôle des politiques culturelles et l'utilité même du Ministère de la Culture dont le seul but était d'étendre des activités qui perdraient en toute vraisemblance leur pouvoir symbolique en se diffusant. En tant qu'instrument de ces politiques, le rôle des bibliothèques publiques s'avérait implicitement mis en cause.

⁵⁴ Cf. notamment : La bibliothèque dans la cité. Paris : BPI/APPEL, 1993. 228p. (Actes du colloque de Poitiers). Présentant l'exemple de Mulhouse et Bobigny.

⁵⁵ DONNAT, Olivier. Démocratisation culturelle : la fin d'un mythe. *Esprit*. Mars-avril 1991, p. 65-79.

Plus récemment, Philippe URFILANO⁵⁶ reprenait la problématique en interrogeant le rôle social de la Culture et en déniait l'idée qu'elle puisse fournir des solutions là où l'Ecole et les institutions sociales avaient échoué, alors que François DUBET allait encore plus loin en affirmant devant le Congrès de l'ABF de 1997 l'inadaptation de l'offre des bibliothèques publiques devant la diversité des publics, renvoyant dès lors la profession dans les cordes de sa bonne conscience : «*Qu'est-ce qu'on fait des besoins de lecture des gens qui ont un pied dans le monde musulman et un pied dans le monde républicain français et qui auront très longtemps un pied dans chaque monde ?*»⁵⁷.

Toutes ces remises en question invitent donc à réinterroger le modèle universel qui sous-tend aujourd'hui la bibliothèque publique pour se demander si finalement le concept de lecture publique ne serait pas devenu inopérant ou tout simplement caduc ? Cette recherche d'une nouvelle voie semble particulièrement préoccuper la rédactrice en chef du *Bulletin des bibliothèques de France*, Martine POULAIN, qui ne manque jamais d'en rappeler l'impérieuse nécessité lors de ses multiples interventions⁵⁸. Notre réflexion s'inscrira en ce sens dans la lignée de ces différentes prescriptions.

a) La lecture publique : fin d'un idéal ou aporie d'un concept ?

Le paradigme de la lecture publique reconnu aujourd'hui, de façon naturelle⁵⁹, et accepté par l'ensemble des bibliothécaires n'était à l'origine qu'un projet lié à la conjoncture sociopolitique particulière des mouvements sociaux du Front Populaire. Or, si l'Association pour le Développement de la Lecture Publique (ADLP), reprenant les idées mûries dans les années vingt au contact des bibliothécaires américains, apparaît, en 1936, dans un contexte proche du nôtre (problèmes d'intégration économique, baisse du temps de travail et part importante de la population d'origine étrangère), l'époque divergeait cependant d'aujourd'hui par un point essentiel : la suprématie de l'écrit comme vecteur de connaissance. Notre préoccupation est ici de savoir dans quelle mesure les termes de ce projet initial évoluèrent pour s'adapter aux transformations de la société.

⁵⁶ URFILANO, Philippe. Quelles missions pour le ministère de la Culture. *Esprit*. Janv. 1997, p. 37-59.

⁵⁷ DUBET, François. Principes démocratiques et expérience sociale. *Bulletin de l'ABF*. no. 176, 3^{ème} trim. 97, p. 31-34.

⁵⁸ A l'occasion de la journée d'étude ABF sur les acquisitions en bibliothèque (Cf. notamment : POULAIN, Martine. Une grande qualité des débats. *Bulletin de l'ABF*. no. 175, 2^{ème} trim. 97, p. 58-64) ou encore lors du dernier Congrès ABF à Bordeaux.

⁵⁹ L'intégration de ce concept est telle que la formation des futurs conservateurs ne discute ni des fondements philosophiques, ni des finalités sociologiques de la lecture publique.

En fait, alors que cette dernière et les vecteurs du savoir se complexifiaient, la bibliothèque publique semble s'être paradoxalement concentrée sur un concept : l'universel et une transaction : la lecture, qui, nous le verrons plus loin, se révélèrent tous deux fort exclusifs pour les populations d'origine étrangère. En effet, les attendus de la lecture publique, formalisés et intégrés, à partir de 1959 au projet malrucien de démocratisation culturelle, se sont renforcés autour de la langue française et de l'écrit, en défendant l'idée d'une Culture consacrée (monolithique) dont la valeur transcendante devait être diffusée au plus grand nombre.

En dépit de l'apparition progressive des médiathèques et de l'ouverture apparente de la bibliothèque au multimédia, secrètement envisagée par nombre de bibliothécaires comme un moyen d'attirer l'utilisateur vers des activités qu'ils estiment plus légitimes, l'institution et ses acteurs demeurent implicitement porteurs du projet missionnaire de faire lire la population. La permanence du terme de LECTURE publique comme référent professionnel depuis 1959 et la création plus récente de celui de médiateur du LIVRE, auxquels on pourrait aussi ajouter les trois manifestations soutenues ces dernières années par les bibliothèques publiques : le Mois du Patrimoine ECRIT, le Temps des LIVRES et la Fureur de LIRE, démontrent que la lecture reste dans les mentalités des bibliothécaires une pratique culturelle à part entière dont la valeur sociale est immanente. Ces derniers demeurent dans les faits inconsciemment attachés à l'idée angélique qu'il faut lire pour lire car lire c'est vivre, leur rôle étant de défendre et de diffuser ce principe.

On retrouve alors ici une différence fondamentale d'avec le modèle civique et pédagogique anglo-saxon où la lecture, inscrite dans un processus d'information ou d'éducation, est envisagée comme un outil et un moyen d'appropriation des connaissances au service de l'intégration sociale et citoyenne, et non considérée en tant qu'acte de socialisation en lui-même. La lecture-plaisir fait cependant partie des missions de la bibliothèque publique américaine au même titre que la fourniture des annuaires téléphoniques.

De plus, il est intéressant de noter que le combat pour la lecture publique qui revendiquait avant tout la création d'un réseau d'établissements et l'obtention de moyens pour «rattraper un invraisemblable retard»⁶⁰ se trouve aujourd'hui invalidé par l'avancée et la relative qualité des équipements. En effet, les villes se sont, dans leur ensemble, dotées de médiathèques ultramodernes depuis les "années Lang" ou ont consenti des efforts financiers substantiels et les départements possèdent désormais tous un réseau de

⁶⁰ Cf. RICHARD, Hélène. Les bibliothèques municipales. In POULAIN, Martine (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques au XXème siècle (1914-1990)*. Paris : Promodis - Ed. Cercle de la Librairie, 1992. p. 354.

lecture articulé autour d'une BDP. Ainsi, perpétuer le discours, finalement consubstantiel à la lecture publique, de la déploration du sous-équipement français serait aujourd'hui une erreur, à moins que nos revendications ne servent à masquer la réalité et l'efficacité incertaine des moyens que nous avons obtenu.

En effet, les limites des politiques publiques de la lecture en France, et *de facto* la mise en question du rôle des bibliothèques et de la performativité de leurs concepts, apparaissent cruellement à l'aune des résultats négatifs des enquêtes sur les pratiques culturelles des Français depuis vingt-cinq ans⁶¹ : les forts lecteurs sont de moins en moins à lire de plus en plus, alors que les faibles lecteurs sont de plus en plus à lire de moins en moins ; et surtout au travers du plafonnement du nombre d'inscrits en bibliothèque municipale n'atteignant pas en moyenne les 20%⁶² (il avoisine les 50% aux Etats-Unis).

Il apparaît donc nécessaire de tourner la page de la lecture publique pour substituer à la recherche des moyens, apparemment suffisants, celle des fins et du sens à donner au rôle de la bibliothèque, désormais médiathèque publique. Ce terme semblerait d'ailleurs suffire pour définir à lui seul le nouveau paradigme de notre profession (à l'instar des Etats-Unis où on parle seulement de *Public Library*). Encore faudrait-il lui trouver un contenu.

b) Quel rôle social pour la Culture ? Vers la médiation ?

La distanciation des bibliothèques publiques à l'égard de plus des trois quarts⁶³ de la population française, dont font évidemment partie les minorités ethnoculturelles et les personnes socialement défavorisées, les premières appartenant généralement aussi à cette seconde catégorie, pose plus précisément la question du rôle et de l'efficacité de l'institution, ne serait-ce qu'en matière de développement de la lecture chez les plus démunis d'un point de vue socioculturel⁶⁴. Cette réalité interroge aussi plus largement la

⁶¹ DONNAT, Olivier et COGNEAU, Denis. *Les pratiques culturelles des Français. 1973-1989*. Paris : La Documentation Française, 1993.

⁶² 17,92% pour 1995 (Bibliothèques municipales. Bibliothèques départementales de prêt. Données 1995. Paris : Ministère de la Culture, 1997. p. 115).

⁶³ Si on ajoute les usages des non-inscrits à ceux des 18% d'inscrits.

⁶⁴ Il semblerait plutôt à l'inverse qu'elle ait oeuvré au renforcement de la stratification sociale des pratiques culturelles en favorisant l'émergence d'une classe moyenne cultivée.

pertinence d'exigences et de missions essentiellement culturelles dans une société en crise⁶⁵.

Ainsi, une fois mis à part la fonction lettrée, pour des besoins éducatifs ou simplement distractifs, et les usages symboliques de la lecture et de la bibliothèque, assimilables à ce qu'on pourrait appeler ici la recherche d'un "supplément d'âme", la valeur sociale de cette pratique est loin d'être évidente pour les bibliothécaires. Et l'idée que les politiques publiques de la lecture puissent être une solution miracle, un "baume social" dont les effets sur les multiples fractures de la société seraient instantanés, apparaît vite insoutenable. Ceci prouve en un sens l'inadaptation de l'offre monoculturelle et des services des bibliothèques à la diversité et aux besoins d'une grande partie du corps social, ce que nous aborderons dans le prochain paragraphe.

Aussi, l'apparition ces dernières années du concept de médiation dans les bibliothèques publiques s'inscrit bien dans cette problématique. Le besoin d'une médiation procède bien de la disjonction de l'institution d'avec une frange de plus en plus importante de la population qu'elle est censée, aussi, desservir mais également de la nécessité d'une recherche ou d'un recouvrement des missions sociales de la Culture, et plus particulièrement ici de la lecture.

Or la question de la médiation se révèle aujourd'hui très délicate car sa généralisation par le développement des "emplois jeunes" la soumet à deux logiques concurrentes : la première de la part de la bibliothèque qui trouve là un moyen d'assurer une fonction laissée vacante par les bibliothécaires, la seconde propre à la collectivité et aux pouvoirs publics qui y voient une simple possibilité de créer des emplois sans vraiment se soucier des implications professionnelles de cet acte. A cela s'ajoutent, outre le risque de concurrence directe avec le rôle du bibliothécaire et le cantonnement de ce dernier aux seules tâches de prêt/retour⁶⁶, les différences dans la conception du rôle des médiateurs opposant une approche technique et professionnelle à un rapport au terrain plus militant et social du médiateur, ce dernier valant plus par son origine et son charisme naturel que par ses compétences.

Mais derrière ces questions de positionnement professionnel se cache selon nous un problème bien différent du véritable désir de médiation au sein de l'activité de la bibliothèque. D'une part, la nature du public jusqu'à présent visé, et composé pour l'essentiel d'enfants ou d'adolescents en marge de l'institution, mais présents dans les murs de la bibliothèque, montre que cette médiation s'apparente plutôt à une

⁶⁵ Cf. notamment : MELOT, Michel. Grandeur et lacunes de l'activité des bibliothèques publiques françaises. In SEIBEL, Bernadette (dir.). *Lire, faire lire : des usages de l'écrit aux politiques de la lecture*. Paris : Le Monde Ed., 1995. p. 375-386.

⁶⁶ L'argument selon lequel les bibliothécaires pourraient, grâce à cette aide, mieux se consacrer à des tâches bibliothéconomiques est spécieux puisque ces dernières tendent de plus en plus à disparaître.

conciliation/résolution des conflits et la prescription d'un *modus operandi* qui ne fonctionne parfois qu'avec le médiateur, l'incommunicabilité restant souvent de mise entre ces publics difficiles et le reste de l'institution⁶⁷.

D'autre part, cette médiation, tributaire de l'actualité sociale et de la sélection des problèmes selon leur visibilité ou leur degré d'urgence apparent, risque de voir les générations adultes des minorités culturelles et linguistiques, extérieures au monde de la bibliothèque, ignorées par les bibliothécaires. La médiation doit donc devenir tout autant une politique d'attraction des "non-usagers silencieux" que de facilitation des rapports entre la bibliothèque et son public déjà présent, chaque partie étant inadaptée à l'autre.

La comparaison avec la situation américaine est éclairante puisque les bibliothèques publiques ne recourent pas aux Etats-Unis aux médiateurs du livre. Le contrôle syndical des emplois professionnels aidant, la distinction entre gardien, ou "agent d'ambiance" pour être plus politiquement correct, et bibliothécaire est très nette, ce dernier restant au coeur de toute fonction médiatrice. Le concept de médiation n'est d'ailleurs pas reconnu, la notion étant consubstantielle au rôle même du bibliothécaire qui s'appuie cependant parfois sur des volontaires détenteurs de certaines compétences, notamment linguistiques.

Si la médiation introduit plus largement dans les bibliothèques françaises la question de la prise en compte de publics particuliers, désignés habituellement par le terme de "non-public", et leur intégration dans l'élaboration des politiques documentaires et des services proposés, cette nouveauté d'une relation négociée, entre ce qu'est le public et ce que le bibliothécaire suppose ou désire qu'il soit, achoppe cependant sur la difficulté de relier l'offre documentaire, traditionnellement prescrite, aux besoins et demandes de ces usagers non naturels des bibliothèques.

c) La bibliothèque entre offre et demande : matrice ou miroir ?

La lecture publique a très longtemps reposé en France sur l'offre et son nécessaire développement, en défendant l'idée que la distance sociale des catégories sociologiquement les plus éloignées de l'institution disparaîtrait avec l'élargissement de l'offre et la réduction des inégalités spatiales ou matérielles. Or, comme le rappelait Philippe URFILANO dans son article⁶⁸, «aujourd'hui l'impossibilité de démocratiser par

⁶⁷ LETURCQ, Sandrine. *Nouveau métier ? Nouvelle fonction ? Les médiateurs du livre à Lyon*. Mémoire Enssib, 1998. (en cours de réalisation).

⁶⁸ *Ibid.*, p. 43.

l'offre n'est plus à démontrer, le problème du sous-équipement est devenu résiduel». On peut alors penser qu'en l'absence de changement de philosophie, et malgré l'étendue et la qualité actuelles de nos infrastructures, nos efforts sont voués à ne toucher en moyenne guère plus de 25% de la population française.

Dès lors, la bibliothèque publique doit-elle continuer à construire une offre, avec l'arrière-pensée qu'elle créera bien toujours de nouveaux besoins⁶⁹, ou doit-elle plutôt s'adapter et répondre aux nécessités des usagers, potentiels ou non, tel que nous l'avons précédemment montré pour l'exemple américain beaucoup plus centré sur des missions civiques et communautaires ? En d'autres termes, l'institution se doit-elle de refléter la diversité sociale en respectant les quotas d'une représentation proportionnelle plutôt que de poursuivre sa mission de démocratisation ?

Si l'étude des cahiers de suggestions en bibliothèque par Olivier CHOURROT⁷⁰ a très bien montré la difficulté d'intégrer le public "naturel" ou habitué des établissements dans les processus d'acquisition, on perçoit alors l'ampleur du chemin à parcourir pour l'écoute et la prise en compte des publics ne venant pas à la bibliothèque par crainte, ignorance ou inadaptation du lieu, et dont la distance linguistique ou tout simplement culturelle à l'institution empêche de clairement formaliser et *a fortiori* verbaliser leur demande.

En fait, le modèle républicain d'intégration semble avoir depuis toujours enfermé les bibliothèques publiques françaises dans un rôle prescripteur fondé sur l'idée d'une offre égalitaire pour tous. Lieu de culture consacrée et de savoir référentiel plutôt qu'espace public de partage, de représentation, et donc de confrontation des particularismes de la société, la bibliothèque a, à l'instar du reste de l'espace public, toujours craint le différentialisme en jouant un rôle culturel normatif.

Ainsi, et en dépit du retour récent des cultures locales et du régionalisme⁷¹, essentiellement par la voie patrimoniale ou anthropologique, il est intéressant de voir que les bibliothèques, sous-tendues par l'idéal type d'une offre universelle, se révèlent identiques d'une région à l'autre, d'une ville à l'autre, d'un quartier à l'autre. Or, si l'interchangeabilité des établissements à l'échelle du pays peut s'expliquer par la similitude de certains besoins documentaires indépendants du lieu, elle devient plus étonnante à l'intérieur d'une même ville où chaque annexe, calquée sur la bibliothèque centrale, diffuse le plus souvent la même offre en modèle réduit, indépendamment du

⁶⁹ Ce pari sur l'avenir et l'apparition de nouveaux usages préside souvent à l'installation de nouveaux services en l'absence de demandes réelles !

⁷⁰ CHOURROT, Olivier. *Messages de lecteurs : à propos de quelques usages de l'écrit en bibliothèque*. Mémoire DCB. Enssib, 1996. 110p.

⁷¹ N'étaient-ils pas déjà le fer de lance des bibliothèques au XIXème ?

tissu social dans lequel elle s'intègre. Et si on comprend la spécialisation de certains pôles, le concept de bibliothèque de quartier est encore très flou pour nous !

En fait, contrairement au modèle anglo-saxon reposant sur le principe d'équité et la mise en place d'une offre compensatrice ou différenciée selon la nature et les demandes des publics, la bibliothèque publique est donc en France bien plus une matrice publique dont l'offre standard requiert et impose une posture particulière au lecteur. Nous aurons l'occasion de revenir dans notre dernier point sur cette prescription symbolique et normative des bibliothèques illustrant parfaitement le concept de violence institutionnelle propre à Pierre BOURDIEU : *« Sous peine de s'y sentir décalés, ceux qui pénètrent dans un espace public doivent remplir les conditions qu'il exige tacitement de ses occupants. Ce peut être la possession d'un capital culturel, dont l'absence peut interdire l'appropriation réelle des biens dits publics ou l'intention même de se les approprier »*⁷².

Il est bien évident que les minorités d'origine étrangère ou simplement porteuses d'une culture minoritaire sont les premières victimes de cet ostracisme implicite par l'offre, ainsi que peuvent l'illustrer les propos de la bibliothécaire d'une ville de la banlieue lyonnaise, à très forte concentration étrangère, parlant des générations immigrées actives et retraitées : *« On ne les voit jamais...ils ne semblent pas avoir de besoins particuliers »*.

2 . Repenser le rapport aux minorités

Nous n'entendons pas ici entrer dans les détails du modèle d'intégration opposant la France aux Etats-Unis, mais seulement percevoir, dans leurs grandes lignes, les conséquences du modèle républicain sur le rapport entretenu par la bibliothèque publique aux minorités d'origines étrangères, nées en France ou naturalisées, ainsi qu'envers les populations étrangères résidant sur le territoire français. Aussi apparaît-il ici opportun d'exposer les spécificités de l'intégration et de l'immigration en France.

a) Particularismes de l'intégration et de l'immigration en France

Contrairement à l'acceptation, et l'utilisation courante du concept de race aux Etats-Unis où les groupes et les minorités ethniques sont ouvertement reconnus, les Lois de la République ne reconnaissent que des individus égaux devant la loi, et refusent d'identifier ou de prendre en compte de quelconques groupes communautaires qui

⁷² BOURDIEU, Pierre (dir.). *La misère du monde*. Paris : Le Seuil, 1993. 948p. (Collection Libre Examen).

reposeraient sur l'origine, la race ou la culture des individus. Ainsi, et quelle que soit leur origine, les citoyens ont donc les mêmes droits et mêmes devoirs, et c'est seulement le principe de territorialité qui garantit l'égalité formelle de traitement entre nationaux et résidents de nationalité étrangère.

Ainsi que le remarquait A. ALLOUCHE, cette égalité, s'étendant en théorie au domaine des prestations culturelles, explique à elle seule que «*La bibliothèque est ouverte à tous sans discrimination juridico-administrative*»⁷³. On comprend alors que la démocratisation culturelle et l'accès de tous à la Culture n'est pas seulement une construction intellectuelle, qui résulterait de la seule volonté des autorités politiques de ces cinquante dernières années, mais est formellement contenue dans la Constitution même et les Lois de la République. En ce sens, faillir à notre mission d'accueil, c'est bien plus que seulement faillir à notre idéal de lecture publique, mais assurément manquer aux devoirs contenus dans la Constitution.

Le modèle de l'intégration à la française découlant de cette matrice égalitariste, se veut donc indifférent à toute forme de particularisme culturel. En fait, la culture propre de l'individu devient un point délicat que les processus d'assimilation font relever de la sphère privée uniquement. On constate alors que l'intégration culturelle est une notion fort incertaine, voire inexistante chez certains décideurs politiques, comme le démontrent parfaitement les propos de l'ancien Ministre délégué à la Ville, Eric Raoult : «*Réussir l'intégration d'un étranger en France ne consiste pas, en effet, seulement à lui fournir des papiers, mais c'est plus sérieusement lui trouver une crèche, une école, un logement et bien entendu un emploi*»⁷⁴.

A ce titre, il est intéressant de noter que l'intégration est aujourd'hui toujours synonyme d'intégration économique et sociale, par l'obtention d'un travail, et plus subsidiairement politique, par l'acquisition d'un statut ou de la citoyenneté. Aussi est-il étonnant que l'on n'interroge pas plus aujourd'hui les limites de cette intégration sociale lorsque l'intégration culturelle, qui nécessite bien sûr la reconnaissance de l'Autre, est de tout évidence en faillite ! Or, quand bien même on voudrait la nier, ou simplement l'ignorer à l'intérieur de l'espace public, la différence culturelle existe et est l'une des principales composantes de l'appropriation, de l'adhésion et de la participation aux valeurs communes.

Peut-être faudrait-il réinterroger l'efficacité réelle du creuset républicain, imposant plus une *supraculture* qu'il ne crée une culture commune à partir de toutes les

⁷³ ALLOUCHE, Abdelwahed. Le lectorat issu de l'immigration dans les bibliothèques françaises. In *Bibliothèques au service de la communauté*. Paris : BPI/APPEL, 1994. p. 49-53. (Collection BPI en actes).

⁷⁴ Extrait de la Lettre envoyée au "Comité des Cinéastes" lors de l'affaire des certificats d'hébergement.

composantes de la société, et dont les limites peuvent expliquer certains problèmes sociaux.

Outre par leurs modèles d'intégration, la France et les Etats-Unis se distinguent également par une structure différente dans leur immigration depuis la Seconde Guerre mondiale. En ce sens, l'origine géographique et la nature des populations migrantes, peuvent également expliquer la spécificité des modalités d'intégration de ces minorités et les relations entretenues par les bibliothèques publiques avec elles.

En effet, à l'immigration en provenance de pays essentiellement européens, la France a vu succéder, après 1945, celle de populations venues d'Afrique du Nord et, plus récemment, d'Afrique Noire, ou de l'Ouest. Deux points communs caractérisaient alors ces nouveaux immigrants : d'une part, la langue française, certes plus ou moins bien maîtrisée, mais oblitérant *de facto* pour les bibliothèques françaises le rôle joué par leurs homologues américaines dans l'alphabétisation des nouveaux immigrants ; d'autre part, le projet migratoire, qui associait leur venue à une immigration temporaire liée au travail.

L'idée que la présence de ces nouveaux venus sur le sol français n'était que temporaire⁷⁵ explique peut-être aussi l'attentisme et le peu d'action des institutions culturelles à leur égard, telles les bibliothèques publiques. Rappelons cependant que ces dernières étaient, à la même époque, confrontées à des problèmes de moyens et d'équipements les rendant déjà incapables de servir la majorité de la population française ! Cependant, nous verrons plus loin que la négligence et le sacrifice culturels de ces "premières générations" expliquent peut-être certains problèmes actuels, et notamment ceux liés au délitement de l'autorité paternelle et aux incompréhensions intergénérationnelles dans les milieux franco-maghrébins.

Un véritable paradoxe caractérise donc la question de l'immigration en France. Alors que la prospérité économique des "Trentes Glorieuses" occultait les problèmes d'intégration culturelle des nouveaux immigrés, considérés comme temporaires et, de toute façon, supposés s'intégrer par le travail, la crise sociale actuelle, relayée par une surmédiation de certaines affaires⁷⁶ et des problèmes d'intégration dans les banlieues, nous font accroire que l'immigration demeure aujourd'hui un problème réel. En fait, notre solde migratoire n'a jamais été aussi bas, et la part de la population étrangère reste identique à celle observée dans les années trente, à savoir 6,5% de la population globale.

⁷⁵ Corroborée à partir de 1974, après l'arrêt de l'immigration, par la mise en place des politiques d'aide au départ.

⁷⁶ Celle des Sans-papiers de St Bernard, par exemple.

Ainsi, et contrairement aux Etats-Unis où l'altérité apparaît parfois de façon évidente par la langue ou par l'*habitus* social, le problème des minorités culturelles en France est moins tranché et réside aussi dans la qualification des différences.

b) Qui est l'Autre ? Repenser l'altérité au pluriel.

Il suffit d'observer les débats actuels autour de l'hypothétique *Loi sur les Bibliothèques* pour comprendre que ces institutions entretiennent, en France, un rapport ambigu à la différence, tout autant désirée qu'elle est crainte. Le modèle de la bibliothèque publique américaine, qui, comme nous l'avons vu, fut, et est encore exposée à de nombreuses pressions⁷⁷, nous montre, par le biais du *Library Bill of Rights* et de l'éthique dont se sont dotés là-bas les professionnels, qu'il serait peut-être bénéfique, avant de réclamer un cadre législatif, que les bibliothécaires français se dotent d'un texte fixant les limites du pensable et de l'acceptable en bibliothèque.

Ainsi que le réclamait Martine POULAIN lors de la journée d'étude ABF sur les acquisitions en mars 1996 : «*rendre publics nos critères et nos choix devrait être une obsession*», et la validation d'un tel cadre intellectuel par l'Association des Maires de France, à défaut d'avoir force de loi, constituerait cependant un bon point de départ pour définir les conditions de ce qu'on admet "Autre" dans la bibliothèque.

Mais le problème du pluralisme en bibliothèque ne saurait seulement se réduire, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, à la question de la place des idéologies politiques dans nos collections. Il convient également de définir nos politiques en terme de contenu, de niveau et de langue des documents, car notre refus des thèses racistes et de la littérature "Frontiste", n'aident pas à clarifier par ailleurs nos positions sur d'autres formes de littérature, spirituelle ou religieuse, que l'on rejette tout aussi catégoriquement sous prétexte de défendre, aussi, le modèle républicain et laïc des bibliothèques. En fait, le risque de ce type de communauté d'esprit englobante est d'une part de se réfugier derrière l'idée d'un : "tous pareils car tous unis pour résister" et d'autre part d'exclure ceux qui ne sont ni pour ni contre, qui n'ont pas d'avis et qui ne savaient pas que *Minute* puisse même exister ou qu'il y avait une bibliothèque dans leur ville...car l'altérité c'est ça aussi, quelqu'un qui n'est pas nous (bibliothécaire). L'altérité ne s'incarne donc pas uniquement dans ce que l'Autre lit, pense ou écrit, mais bien aussi dans ce qu'il EST réellement au plus profond de son *habitus* social, et pas seulement dans ce qu'on peut en voir lorsqu'il se rend, c'est alors une chance, à la bibliothèque. A ce titre, étudier les publics des bibliothèques, c'est parfois regarder ce qui n'est plus vraiment l'Autre, et est déjà un peu nous, dans son rapport au livre et à la culture. Il faudra bien d'ailleurs un

⁷⁷ Puritanisme, ségrégationnisme, Mc Carthysme, politiquement correct et aujourd'hui, relativisme culturel.

jour admettre que la minorité se trouve être celle qui utilise la bibliothèque et non l'inverse, et que ce sont tous les autres qui intéressent aussi le bibliothécaire !

Ainsi, il apparaît primordial que les bibliothécaires se départissent d'une approche trop théorique et purement intellectuelle de la différence pour ancrer leur connaissance de la diversité dans leur proche terrain et l'environnement pratique, voire trivial de leur bibliothèque. Si le terme de non-usagers nous déplaît, il n'en demeure pas moins le meilleur concept pour englober toutes les minorités étrangères à la bibliothèque et les groupes rejetés ou exclus des processus d'acculturation. L'effort du bibliothécaire est donc d'approcher et de connaître cette «majorité silencieuse», et notamment les générations de l'immigration les plus âgées que notre système d'intégration, par assimilation progressive des générations, a littéralement sacrifiées.

L'appréhension de l'Autre est donc difficile, et il ne suffit pas de désirer connaître et comprendre sa complexité pour véritablement y arriver. En effet, si l'exemple américain démontre l'importance d'établir une cartographie sociologique⁷⁸ de TOUTE la communauté que la bibliothèque est censée desservir, en dépassant, voire niant la simple notion de public, nous avons vu que les minorités étaient, en France, moins "tranchées", et donc plus difficilement qualifiables qu'aux Etats-Unis. S'il est clair qu'aux caractéristiques ethniques très diffuses, puisque, 1996⁷⁹, près d'un Français sur trois (18 millions) possédait au moins un grand-parent étranger, s'ajoutent des déterminants économiques et sociaux toujours plus prégnants, la collision de ces facteurs conjoncturels avec l'arrière-plan culturel de l'individu (pays d'origine, religion, structure familiale, traditions, etc...) produit une altérité socio-culturelle complexe et imprévisible que le bibliothécaire a du mal à faire entrer dans ses catégories sociologiques classiques.

L'exemple de Marseille⁸⁰ éclaire précisément sur le décalage et l'inadaptation des outils et des concepts sociologiques utilisés encore aujourd'hui pour saisir la complexité de la réalité. En effet, alors qu'on pouvait s'attendre, pour l'une des villes françaises les plus cosmopolites, à des mises en perspective identitaire et ethnique, on ne retrouve ici que les vieilles catégories CSP et la contestation éculée, car évidente, des théories de «l'entraînement de la demande par l'effet de proximité». De plus, le fait d'analyser le rendement d'une annexe à l'autre à partir des publics, et non de la

⁷⁸ La fonction de bibliothécaire statisticien y est très répandue pour la tenue de données précises sur l'évolution de la population des communautés. Dans ce domaine, la bibliothèque joue d'ailleurs le rôle de prestataire, et non l'inverse, auprès des autres institutions.

⁷⁹ BLANCO, Jean-Louis (*et. al.*). *De l'immigration à l'intégration. Repérages*. Paris : Club du Mardi/Actes Sud, 1997. 77p.

⁸⁰ VIALLE, Jacques. Les bibliothèques municipales de Marseille : rendement différentiel des équipements et effets non voulus d'une politique publique. In SEIBEL, Bernadette (dir.). *Lire, faire lire : des usages de l'écrit aux politiques de la lecture*. Paris : Le Monde Ed., 1995. p.305-318.

communauté desservie, permet difficilement de trouver des facteurs explicatifs, limite sur laquelle l'auteur échoue : «*quels sont les ressorts pratiques et symboliques qui expliquent ces phénomènes de différenciation et de concentration des publics ? La question reste ouverte*»⁸¹.

Ainsi, si le modèle du multiculturalisme américain, basé sur les différences "objectives" de la langue et du groupe ethnique, ne peut être adapté à la spécificité du pluralisme culturel français beaucoup moins racial et groupal, il nous invite cependant à repenser, derrière le sort de nos minorités et des générations nées de l'immigration, le problème plus large de l'altérité culturelle, conditionnée aujourd'hui par le social, et de nous interroger sur la place à lui faire en bibliothèque. Si l'Autre est différent en France, notre devoir n'en demeure pas moins de l'intégrer comme aux Etats-Unis. Mais comment ?

c) Relier la bibliothèque à la communauté.

Le terme de communauté a toujours fait peur aux bibliothécaires français qui préfèrent plutôt parler de publics et de besoins individuels des usagers, en occultant finalement les besoins du reste de la population. Or, et sans pour autant importer en France le modèle américain de la bibliothèque publique, certaines de ses caractéristiques, et notamment le véritable contrat moral reliant et intégrant cette institution à sa communauté d'habitants, nous semblent très appropriées pour recréer une dynamique et un lien social entre les minorités culturelles et nos établissements.

En effet, le rapport des minorités à la bibliothèque américaine se résume souvent, dans un premier temps, à l'utilisation de services spécifiques et le recours à cet établissement pour un usage précis d'information, de renseignement, de formation et d'aide à la recherche d'emploi ou de soutien social. Certes, si on ne peut envisager une telle configuration en France, où ces fonctions sont assurées par les organismes sociaux qui les proposent et les prennent à leur charge, on pourrait cependant penser la bibliothèque comme un noeud fédérateur et informateur pour toutes ces ressources disponibles, auxquelles elle pourrait ajouter une forte plus-value documentaire.

Si cette démarche anime déjà certains projets autour de l'emploi, telle l'initiative des Points Ressources Emplois à la Bibliothèque municipale de Lyon, il nous apparaît cependant capital de généraliser ces services à d'autres domaines. Il semble alors primordial que nos établissements tissent des liens avec les associations, les personnes ressource et les partenaires sociaux, autres que les seules agences de l'Etat et les

⁸¹ *Ibid.*, p.313.

institutions reconnues dans la cité. La mise en place pour chaque ville d'un répertoire, sous forme papier ou Internet, de tous les services sociaux, les associations, les lieux d'entre-aide et les prestations qui peuvent être proposées, serait à notre sens le premier point de réancrage de la bibliothèque dans sa communauté. L'exemple de Queens, où une telle démarche a été entreprise depuis dix ans, montre que la bibliothèque devient elle-même, par ce biais, un acteur social à part entière se requestionnant sur les services qu'il serait en mesure de proposer.

On touche alors ici le point sensible de la fonction sociale de la bibliothèque, et de la prestation de services que les bibliothécaires français ont jusqu'à présent refusé d'assumer, en déclarant qu'elles ne relevaient pas de leurs missions. On note également de telles positions à l'égard du rôle éducatif des bibliothèques publiques qui se sont toujours posées en continuité, et non en concurrence ou comme substitut, du système éducatif. Mais ne nous leurrions pas, nous ne réussirons à attirer et à réintégrer les publics de la "marge" et les minorités culturelles qu'au travers de services ponctuels, et conséquemment de leurs usages, et non en essayant de développer, en premier lieu, des pratiques culturelles. Le succès de la réappropriation du lieu dépend de la satisfaction de besoins pratiques avant de demandes symboliques.

Cette recherche d'une dimension utilitaire des bibliothèques publiques participe également de leur nécessaire désacralisation et de la banalisation de leurs recours. En effet, sans reprendre la thèse fort complexe de la domination sociale, qui s'accompagne aussi du principe de «servitude volontaire» acceptée, voire revendiquée par le dominé ou l'exclus⁸², on s'aperçoit que la bibliothèque publique est traditionnellement plus une institution de dominants, que de dominés. Si les bibliothèques de rue, mises en place à l'initiative d'ATD-Quart Monde, ou l'ouverture de bibliothèques de quartier, dont la différenciation d'avec les annexes classiques ne nous est pas clairement apparue, tentent de favoriser un rapprochement avec la communauté, ces tentatives ne sauraient occulter la monumentalité architecturale et symbolique, très intimidante, de certains établissements. Le risque serait aussi, derrière les bonnes intentions, de voir apparaître et favoriser une bibliothèque à deux vitesses.

Il convient donc de créer un espace social plus modeste et démythifié dans lequel tout membre de la communauté puisse venir sans crainte de l'inconnu, ni peur du ridicule ou de l'inadaptation de ses actes et propos. Pour ce faire, le bibliothécaire doit, d'une part, respecter et prendre en compte les pratiques culturelles existantes des individus, même les moins légitimes à ses yeux, et, d'autre part, créer de nouvelles

⁸² Cf. notamment : VOUTAT, Bernard et KNUSESEL, René. La question des minorités. Une perspective de sociologie politique. *Politix*, no. 38, 2^{ème} trim.97, p.136-149.

pratiques à partir de l'usage des services proposés, amenant peut-être par la suite à l'usage d'autres services.

Cette articulation entre usages et pratiques, soulignée précédemment pour les Etats-Unis, doit former le cadre d'application de la médiation et de l'animation en bibliothèque. La dynamique des processus d'intégration pourrait être représentée ainsi :

pratique culturelle (1)---médiation--->usage d'un service---animation--->pratique culturelle (2)
usage d'un service (1)---animation--->pratique culturelle---médiation--->usage d'un service (2)

On peut alors prendre l'exemple d'Internet pour illustrer cette stratégie. Un groupe de rap arrive à la bibliothèque en chantant (chahut, comportement inadapté). Grâce à la médiation on peut lui proposer l'utilisation d'Internet pour rechercher les paroles de groupes célèbres. L'animation autour de l'usage régulier de ce service peut par la suite déboucher sur un atelier d'écriture de chansons dans la bibliothèque, et donc, sur une nouvelle pratique culturelle.

A l'inverse, un individu utilise tous les jours Internet pour imprimer sur papier un quotidien de son pays d'origine (usage automatisé de commandes informatiques). Grâce à l'animation autour des nouvelles technologies et à l'apprentissage de certains rudiments, il découvre et écoute par la suite les radios et les musiques de son pays natal en ligne sur Internet. Devant l'inadaptation de cette nouvelle pratique, du fait de la mise à disposition temporairement limitée d'Internet dans la bibliothèque, la médiation, négociation entre ce qu'il veut et ce qu'on peut raisonnablement lui offrir, peut ensuite l'orienter vers l'usage du service de prêt de K7 ou de CD de la médiathèque.

Dans les deux cas, l'écriture de chansons ou le prêt de documents audio en langue natale, pourtant proches des préoccupations initiales de ces individus, n'auraient sans doute pas été possibles dès leur première venue à la bibliothèque.

Outre la mise en place de services adéquats pour redonner une utilité, et donc un sens social à ce nouvel espace, la bibliothèque publique doit également créer l'événement par le biais d'une politique d'animation, et d'attraction, calquée sur l'univers et les cultures des publics minoritaires, sans pour autant faire fuir, comme c'est souvent le cas, les publics traditionnels ou habitués de l'établissement. L'association des publics aux activités et aux manifestations proposées par les bibliothèques publiques aux Etats-Unis est fondamentale. Ce modèle participatif où l'utilisateur devient également acteur de sa bibliothèque, tranche d'ailleurs avec l'approche parfois muséale et contemplative des manifestations dans les bibliothèques en France (concert, lecture, exposition).

Aussi, cette forme de privatisation de l'espace public et la recherche d'activités moins élitistes méritent-elles d'être étudiées, même s'il n'est pas question de prôner ici

une "trivialisation" démagogique de la bibliothèque pour qu'elle soit plus fréquentée, mais seulement de mieux l'adapter et de la connecter à l'ensemble de sa communauté.

CONCLUSION

Cette recherche, qui se proposait initialement d'étudier la place du multiculturalisme dans les bibliothèques publiques américaines, a également permis d'éclairer l'histoire, ainsi que le cadre intellectuel et matériel de ces établissements, pour comprendre comment le service aux minorités culturelles était aujourd'hui pensable, et pensé, aux Etats-Unis. Nous avons pu montrer que le modèle de cette institution démocratique, fondée sur la notion de liberté intellectuelle, de service à la communauté et de gratuité absolue, justifiait à lui seul la prise en compte de ces publics, eux aussi contribuables, et ayant, de ce fait, les mêmes droits à l'information et à l'éducation que le reste du corps social.

Nous avons alors constaté que, loin de favoriser le séparatisme culturel et les renfermements identitaires, la mise en place de collections, de services et de programmes reflétant les caractéristiques linguistiques et ethniques des différents groupes, constitue bien un véritable outil d'intégration et d'assimilation, dans le respect de leurs cultures, de ces populations de l'immigration ancienne ou plus récente. En outre, il est apparu que l'ouverture du multiculturalisme sur les "nouvelles minorités" (gays, lesbiennes, féministes, etc...), observée depuis l'Europe, touche peu les bibliothèques américaines qui, à quelques exceptions près⁸³, préfèrent intégrer ces nouvelles demandes à leur offre classique, en justifiant cet acte par le respect du pluralisme intellectuel.

Cependant, nous avons également bien vu les limites du multiculturalisme en bibliothèque, phénomène essentiellement urbain, qui est aujourd'hui confronté au problème de la faible diversité ethno-culturelle parmi les bibliothécaires et de la modicité des budgets des petites et moyennes bibliothèques, amenées à faire face à une

⁸³ San Francisco, notamment.

représentation de plus en plus importante des minorités sur tout le territoire des Etats-Unis.

En second lieu, l'exemple américain a permis de questionner la situation des minorités dans les bibliothèques publiques en France. On constate alors que les minorités culturelles issues d'une structure migratoire particulière, généralement francophone, sont fort différentes des minorités linguistiques des Etats-Unis. De plus, nous avons également rappelé que le modèle d'intégration à la française, refusant tout particularisme culturel ou ethnique, avait confiné les bibliothèques publiques dans un rôle de démocratisation d'une culture légitime et unique.

Cependant, ces facteurs externes ne nous ont pas empêché d'interroger la validité actuelle du concept de lecture publique et d'en exposer ses limites internes, démontrées aujourd'hui par les enquêtes sur les pratiques culturelles des Français et la fréquentation relativement basse, et stationnaire, des bibliothèques publiques. Il apparaît donc primordial, au regard de l'inadaptation de leur offre devant les mutations et la diversification de la société, que les bibliothèques recouvrent, aujourd'hui, une fonction et une utilité sociales plus proche du modèle américain..

Aussi, et après en avoir souligné sa complexité, nous avons alors rappelé le devoir, pour les bibliothécaires, de repenser et de réintégrer l'altérité dans l'activité de leurs établissements au travers d'une dynamique de la médiation et de l'animation. Il nous semble alors important de désacraliser et d'attirer les minorités culturelles en construisant une offre de services plutôt qu'en essayant de développer de nouvelles pratiques culturelles, désormais extérieures à la bibliothèque.

Il faut donc recréer un lien social entre la bibliothèque publique et sa communauté citoyenne en réintégrant et respectant les différences culturelles de chacun au sein de cette institution car, comme le déclarait Martine POULAIN, : «*Une intégration qui passerait, notamment en bibliothèque, par une négation des origines, et des curiosités envers ces origines, qui voudrait proposer une intégration bâtie sur une amnésie, [nous] paraîtrait coupable*»⁸⁴.

⁸⁴ *Bulletin de l'ABF*, no. 175. p.64.

BIBLIOGRAPHIE

A. MONOGRAPHIES

1. CULTURE ET SOCIÉTÉ (GENERALITES)

AFFICHARD, Joelle et FOUCAULD, Jean-Baptiste (de). *Pluralisme et équité : la justice sociale dans les démocraties*. Paris : Ed. Esprit, 1995. 263p.

BLOOM, Allan. *L'âme désarmée*. Paris : Julliard, 1987. 331p.

CERTEAU, Michel (de). *La culture au pluriel*. Paris : Le Seuil, 1993. 222p. (Collection "Point Essais").

Les droits culturels en tant que Droits de l'Homme. Paris : Unesco, 1970. 127p. (Collection "Politiques culturelles : études et documents").

FEATHERSTONE, Mike. *Consumer culture and postmodernism*. Londres : SAGE Pub., 1991. 164p.

GUERLAIN, Pierre. *Miroirs transatlantiques*. Paris : L'Harmattan, 1996, 219p.

HOGGART, Richard. *La culture du pauvre*. Paris : Ed. de Minuit, 1970. 420p.

HUGUES, Robert. *La culture gnangnan : l'invasion du politiquement correct*. Paris : Arléa, 1994. 254p.

KRAUS, Richard. *Recreation and leisure in modern society*. Menlo Park (Cal.) : B. Cummings, 1997.

TOURAINÉ, Alain. *La crise de la modernité*. Paris : Fayard, 1992. 462p.

2. MULTICULTURALISME, IDENTITÉ, IMMIGRATION

AMSELLE, J-L. *Vers un multiculturalisme français : L'empire de la coutume*. Paris, Aubier, 1996. 180p.

BAYART, Jean-François. *L'illusion identitaire*. Paris : Fayard, 1996. 306p. (Collection "L'espace public").

LACORNE, Denis. *La crise de l'identité américaine : du melting-pot au multiculturalisme*. Paris : Fayard, 1997. 394p.

SAEZ, Jean-Pierre (dir.). *Identités, cultures et territoires*. Paris : Desclée de Brouwer, 1995. 267p.

SCHLESSINGER, Arthur M . *La désunion de l'Amérique : réflexion sur une société multiculturelle*. Paris : Liana Levi, 1993. 159p.

SCHNAPPER, Dominique. *La France de l'intégration : Sociologie de la Nation en 1990*. Paris : Gallimard, 1991. 367p.

TAYLOR, Charles. *Multiculturalisme : différence et démocratie*. Paris : Aubier, 1994. 142p.

TODD, Emmanuel. *Le destin des immigrés : assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*. Paris : Le Seuil, 1997 [1994]. 470p. (Collection "Essais").

TRIBALAT, Michèle. *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations étrangères en France*. Paris : La Découverte/Ined, 1996. (Collection "Recherches").

WIEVIORKA, Michel (dir.). *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*. Paris : La Découverte, 1996. 323 p.

WILKINSON, J. Harrie. *One nation indivisible : how ethnic separatism threatens America*. Reading (Mass.) : Adison Wesley, 1997.

3 . LECTURE PUBLIQUE ET BIBLIOTHEQUES EN FRANCE

BERTRAND, Anne-Marie et RICHARD, Hélène. *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux*. Paris : Cercle de la Librairie, 1994.

Bibliothèques municipales. Bibliothèques départementales de prêt. Données 1995. Paris : Ministère de la Culture, 1997. 274p.

La bibliothèque dans la cité. Paris : BPI/APPEL, 1993. 228p. (Actes du colloque de Poitiers).

CHARTIER, Anne-Marie et HEBRARD, Jean (dir.). *Discours sur la lecture (1880-1980)*. Paris : BPI/Centre G. Pompidou, 1989. 525p.

POULAIN, Martine (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques au XXème siècle (1914-1990)*. Paris : Cercle de la Librairie, 1992. 793p.

POULAIN, Martine (dir.). *Lire en France aujourd'hui*. Paris : Cercle de la Librairie, 1993. 255p.

SEIBEL, Bernadette (dir.). *Lire, faire lire : des usages de l'écrit aux politiques de la lecture*. Paris : Le Monde Ed., 1995. 406p.

4 . LECTURE ET BIBLIOTHEQUES AUX ETATS-UNIS

BECKERMAN, Edwin. *Politics and the American Public Library : creating political support for library goals*. Lanham (Maryland) : Scarecrow Press, 1996. 169p.

BIRDSALL, William F. *The myth of the electronic library. Librarianship and social change in America*. Westport : Greenwood Press, 1994. 206p.

BOBINSKI, Georges Sylvan. *Carnegie libraries : their history and impact on American Public Library development*. Chicago : American Librarians Association, 1969. 257p.

DAVIDSON, Cathy N. (dir.). *Reading in America*. Baltimore (Maryland) : The Johns Hopkins University Press, 1989. 307p.

DAVIES, David William. *Public libraries as culture and social centers : the origin of the concept*. Metuchen (New Jersey) : Scarecrow Press, 1974. 167p.

DU MONT, Rosemary Ruhig. *Reform et reaction : the big city public library in the American life*. Westport (Conn.) : Greenwood Press, 1977. 153p.

EATON, Thelma (dir.). *Contributions to American library history*. Ann Arbor (Mich.) : Edward Brothers, 1961. 277p.

GITHENS, Alfred M. et MUNN, Ralph. *Program for the Public Library of New York City*. New York : City planning commission, 1945. 141p.

HASSENFORDER, Jean. *Développement comparé des bibliothèques publiques en France, Grande-Bretagne et Etats-Unis dans la seconde moitié du XIXème siècle (1850-1914)*. Paris : Cercle de la Librairie, 1967. 211p.

HARRIS, Michael. *History of libraries in the western world*. Metuchen (New Jersey) : Scarecrow Press, 1995. 297p. (4ème édition).

MOREL, Eugène . *Bibliothèques - Essai sur le développement des bibliothèques et la librairie dans les deux mondes*. Paris : Mercure de France, 1909. 864p. (2 vol.).

SEYMOUR, Whitney. *The changing role of public libraries*. Metuchen (New Jersey) : Scarecrow Press, 1980. non paginé.

THOMPSON, Charles Seymour. *Evolution of the American Public Library (1653-1876)*. Washington : Scarecrow Press, 1952. 287p.

VAN SLYCK, Abigail Ayres. *Free to all : Carnegie libraries and culture (1890-1920)*. Chicago : Université of Chicago Press, 1995. 276p.

WHITE, Lawrence. *The public library in the 1980s : the problem of choice*. Lexington (Mass.) : Lexington Books, 1983. 208 p.

5 . PLURALITE ET MULTICULTURALISME EN BIBLIOTHEQUE

Bibliothèques publiques et communautés de l'immigration : guide pratique. Paris : Ministère de la Culture/DLL, 1984. 119p.

DU MONT, R., BUTTLAR, L. et CANYON, W. *Multiculturalism in Libraries*. Westport (Conn.) : Greenwood Press, 1994. 240 p.

Interférences culturelles. Paris : Ministère de la Culture/DLL, 1987. 126p.

NAURATIL, Marcia. *Public libraries and nontraditional clientele : the politics of special services*. Westport (Conn.) : Greenwood Press, 1985. 180p.

PARRISCH, K et KATZ, B. *Multicultural acquisitions*. New York : The Haworth Press. 1993, 322p.

RIGGS, D.E et TARIN, P.A (dir.). *Cultural diversity in libraries*. New York : Neal-Schuman Publishers, 1994. 226p.

ZIELINSKA, M.F et KIRKWOOD, F.T. *Multicultural librarianship : an international handbook*. Munich : K.G. Saur, 1992. (IFLA Publications; 59).

B. ARTICLES ET LITTÉRATURE GRISE

1. MULTICULTURALISME ET SOCIÉTÉ

BARBER, Benjamin. Face à la retribalisation du monde. *Esprit*, juin 1995, no. 212, p.132-144.

BASTENIER, A. La culture des immigrés : leurs problèmes et les nôtres. In GROOTAERS, Dominique. *Culture Mosaïque. Approche sociologique des cultures populaires*. Bruxelles : Chronique sociale/Vie ouvrière, 1984. p.149-157.

EGAS, J-P et RUFFAT, J. Jusqu'où peut-on diaboliser le modèle américain ? Réussite et échec des politiques publiques. *Revue politique et management public*, vol.14, no. 4, déc.96, p. 135-145.

FEHER, Michel. Identités en évolution : individu, famille, communauté aux Etats-Unis. *Esprit*. juin 1995, no. 212, p. 114-131.

HERSENT, Jean-François. Pluralisme culturel et intégration républicaine. Paris : DLL, 1997. 10p. (Note interne).

HOCHSCHILD, Jennifer. Races, classes et rêve américain. In AFFICHARD Joelle et FOUCAULD Jean-Baptiste (de). *Pluralisme et équité : la justice sociale dans les démocraties*. Paris : Ed. Esprit, 1995, p. 171-205.

MATTELART, A et NEVEU, E. Cultural Studies : la domestication d'une pensée sauvage ? *Réseaux*, no. 80, 1996, p.11-58.

MEMMI, Albert. Les fluctuations de l'identité culturelle. *Esprit*, janv.97, p.94-106.

MEYER-BISCH, Patrice. La notion de démocratisation au regard des droits culturels. *Hermès*. no. 19, 1996, p. 241-264.

MONGIN, Olivier. Retour sur une controverse : du "politiquement correct" au multiculturalisme. *Esprit*, juin 95, no. 212, p.83-87.

QUILLIOT, Roland. Culture et relativisme. *Hermès*, no. 20, 1996, p. 239-250.

ROMAN, Joël. Un multiculturalisme à la française ? *Esprit*, juin 95, no. 212, p. 145-160.

TODOROV, Tzvetan. Du culte de la différence à la sacralisation de la victime. *Esprit*, juin 95, no. 212, p. 90-102.

URFILANO, Philippe. Quelles missions pour le Ministère de la culture ? *Esprit*, janv.97, p. 37-59.

WALTZER, Michaël. Individus et communautés : les deux pluralismes. *Esprit*, no. 212, juin 1995, p. 103-113.

WEIR, Margaret. Ségrégation géographique et création de l'exclusion sociale (aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne). In AFFICHARD, Joelle et FOUCAULD, Jean-Baptiste (de). *Pluralisme et équité : la justice sociale dans les démocraties*. Paris : Ed. Esprit, 1995, p. 207-231.

2. MULTICULTURALISME EN BIBLIOTHEQUE

ALLOUCHE, Abdelwahed. Le lectorat issu de l'immigration dans les bibliothèques françaises. In *Bibliothèques au service de la communauté*. Paris : BPI/APPEL, 1994. p. 49-53. (Collection BPI en actes).

BALDWIN, Gordon. The Library Bill of Rights : A critique. *Library Trends*, vol.45, no. 1, p7-27.

BARTER, R. Multiculturalism and libraries : and still the battle rages. *New Library World*, 1996, p.10-14.

BERNINGHAUSEN, David K. Antithesis in librarianship : social responsibility vs. The Library Bill of Rights. *Library Journal*, vol.97, no. 20, p.3675-3681.

BERNINGHAUSEN, David. The librarian's commitment to the Library Bill of Rights. *Library Trend*, vol.19, no. 1, p.19-38.

BIDEN, Ann-Marie. *Serving special population* [en ligne]. (page consultée le 22/10/97). . Adresse URL : <http://istweb.syr.edu/~ist667/biden.htm>.

BIRDSALL, William. Community, individualism and the public library. *Library Journal*, vol.110, no. 18, p.21-24.

CARRO-REHAULT, Antoine. *Multiculturalisme dans les bibliothèques américaines : l'exemple de New-York*. 10p. Communication au Congrès ABF de Bordeaux (1997).

CHAIN, Charlene. Public libraries to minorities. In HEIM, Kathleen et WALLACE, Danny (dir.). *Adult services : the endering focus for public libraries*. Chicago : ALA, 1990. p. 212-243.

DU MONT, Rosemary. Race in american librarianship : attitude of the library profession. *Journal of Library History*, vol 29, 1981, p. 488-509

Multicultural communities : guidelines for Library Service. Londres : IFLA, 1987. 14p. (Section on Library Services to Multicultural Populations).

OLIVIER, Lee. Survey on services to multicultural populations. *Public Libraries*, vol. 33, no. 4, p. 197-204.

PETERSON, L. Multiculturalism : affirmative or negative action ? *Library Journal*, vol.120, no. 12, p.30-33.

STOFFLE, Carla J. No place for neutrality : the case for multiculturalism. *Library Journal*, vol.119, no. 12, p. 46-49.

SKRZESZEWSKI, S et CUBBERLEY, M. *Library services to multicultural societies. IFLA Satellite meeting. August 28, 1997* [en ligne]. (page consultée le 22/10/97). Adresse URL : <http://www.bf.dk/udgvl/ifla97/papers/cubberl.htm>.

WERTHEIMER, Leonard. Library services to ethnocultural minorities : philosophical and social bases and professional implications. *Public Libraries*, vol. 26, no. 3, p. 98-102.